



Assemblée générale

PROVISOIRE

**A/41/PV.75
1er décembre 1986**

FRANCAIS

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 75e SEANCE

**Tenue au Siège, à New York,
le mardi 18 novembre 1986, à 15 heures**

**Président : M. HENAR (Suriname)
(Vice-Président)**

**Puis : M. THOMPSON (Fidji)
(Vice-Président)**

**La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité
internationales et initiatives de paix : projet de résolution [42] (suite)**

**Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français
et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les
Documents officiels de l'Assemblée générale.**

**Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des
interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation
intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section
d'édition des documents officiels, Département des services de conférence,
bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un
exemplaire du compte rendu.**

En l'absence du Président, M. Henar (Suriname), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 42 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX : PROJET DE RESOLUTION (A/41/L.34)

M. TSVETKOV (Bulgarie) : L'Assemblée générale des Nations Unies se penche pour la quatrième fois déjà sur la situation en Amérique centrale, ce qui justifie les inquiétudes et les craintes croissantes pour l'avenir de la paix et la sécurité de cette région du monde. Comme le souligne le Document final de la VIIIe Conférence au sommet des pays non alignés de Harare, la situation qui prédomine en Amérique centrale constitue un des principaux points de tension au niveau international. En dépit des appels constants du Mouvement des pays non alignés et de l'écrasante majorité des Etats, ainsi que des efforts du Groupe de Contadora dans la recherche d'une solution diplomatique, la crise s'est aggravée en raison des politiques d'ingérence et d'intervention impérialistes qui, ajoutées aux conditions endémiques de misère et d'oppression de la région, représentent une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont également relevé que l'origine des conflits en Amérique centrale est de nature socio-économique et ne peut se concevoir en termes de confrontation idéologique entre les blocs militaires. Ils ont également noté que le risque d'intervention directe des Etats-Unis au Nicaragua et dans d'autres pays de la région a augmenté de façon alarmante.

Ces derniers temps, le monde assiste à une nette aggravation de la situation dans cette région. Comme les ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui l'ont déclaré le 1er octobre dernier :

"La crise qui sévit en Amérique centrale s'aggrave de jour en jour. Le risque de guerre est chaque jour plus présent." (A/41/662)

Au cours du débat général, de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement et ministres des affaires étrangères ont exprimé devant l'Assemblée générale leur préoccupation sérieuse à propos de la situation critique et particulièrement tendue en Amérique centrale.

En l'Année internationale de la paix, proclamée par les Nations Unies, il était naturel de s'attendre à ce que les efforts de tous les pays et gouvernements

M. Tsvetkov (Bulgarie)

se concentrent sur la recherche des voies et moyens de consolider la paix et la sécurité internationales et d'augmenter la confiance et la coopération entre les Etats, mais les Etats-Unis ont franchi un pas extrêmement dangereux qui aggrave la tension en Amérique centrale et fait s'accroître le danger d'un affrontement militaire. A la veille de l'examen de la question de l'Amérique centrale par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président des Etats-Unis a signé le projet de loi attribuant une aide militaire de 100 millions de dollars aux bandes contre-révolutionnaires du Nicaragua, ouvrant ainsi pratiquement la voie à l'agression contre un Etat souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies et du Mouvement des pays non alignés. Ce qui était autrefois confié en secret à des mercenaires de tout acabit est transformé maintenant en politique officielle d'un Etat. Se fondant sur les dernières preuves irréfutables de la participation des Etats-Unis à l'approvisionnement et au financement des contre-révolutionnaires, tel le cas du mercenaire capturé récemment en territoire nicaraguayen, la communauté internationale ne saurait manquer de s'alarmer. L'essence antipopulaire et terroriste des contras n'est un secret pour personne. Les faits établis devant la Cour internationale de Justice les ont démasqués comme des mercenaires à la solde d'intérêts étrangers et qui ne jouissent pas de l'appui populaire. Cette politique a pour effet aussi de causer à l'économie du Nicaragua des dommages s'élevant à ce jour à plus de 2 milliards de dollars, avec pour corollaire une population civile terrorisée et la mort de 16 000 Nicaraguayens.

Des projets ont été révélés au sujet du réarmement des contras avec des armes et avions modernes nouveaux et de leur entraînement dans les détachements spéciaux de l'armée américaine. Les derniers communiqués de la presse américaine indiquent que le territoire des Etats-Unis serait directement utilisé, tout comme celui d'Etats voisins, pour des actions militaires d'agression contre le Nicaragua.

Il convient de rappeler aussi l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 27 juin 1986, selon lequel, en entraînant, armant et finançant les contras qui combattent le Nicaragua à main armée, les Etats-Unis violent les normes du droit international. Miner les eaux territoriales, violer l'espace aérien, attaquer et organiser des sabotages contre des objectifs économiques n'est rien d'autre qu'une ingérence grossière dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. La Cour internationale de Justice a rendu un jugement non équivoque, qui demande aux Etats-Unis de mettre immédiatement fin et de renoncer à tout acte semblable qui conduit au renforcement des activités militaires et paramilitaires contre la République du Nicaragua.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

La décision de la Cour internationale de Justice a trouvé un large écho auprès de la communauté internationale et au sein des Nations Unies. Elle a reçu également l'appui ferme des chefs d'Etat et de gouvernement, réunis à Harare, qui ont lancé un appel pressant aux Etats-Unis pour son application. Telle a été aussi l'opinion prédominante du Conseil de sécurité à ses récentes réunions, mais le veto des Etats-Unis n'a pas permis l'adoption d'une résolution dans ce sens.

L'Assemblée générale s'est prononcée tout dernièrement en faveur de l'application des arrêts de la Cour internationale dans sa résolution 41/31.

L'intérêt de la paix et de la sécurité exige aussi, conformément à la résolution 40/139 de l'Assemblée générale de l'ONU, que tous les Etats s'abstiennent

"d'intervenir dans les affaires intérieures d'El Salvador et, plutôt que de contribuer de quelque manière que ce soit à prolonger et à intensifier la guerre, d'encourager la poursuite du dialogue jusqu'à ce qu'une paix juste et durable soit instaurée".

Il exige également une renonciation de l'utilisation du territoire des Etats d'Amérique centrale comme tremplin pour des agressions et des actes subversifs visant à étouffer leurs aspirations à la liberté et à l'indépendance.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

La condamnation de cette politique par la communauté internationale et par l'ONU mène à la conclusion claire que, dans le monde d'aujourd'hui, les problèmes doivent trouver leur solution non par la force et l'intervention, mais dans le respect des principes essentiels et des normes du droit international. Telle a été la conclusion principale des trois réunions, en six mois, du Conseil de sécurité pour l'examen de la situation critique en Amérique centrale et des menaces contre le Nicaragua. Il a été relevé tout particulièrement que les actes d'agression accrus contre le Nicaragua violent les résolutions 530 (1983) et 562 (1985) qui confirment le droit du Nicaragua, comme le tout autre Etat de la région, de vivre dans la paix et la sécurité, sans ingérence extérieure, ainsi que leur droit de choisir seuls leur système politique et social.

Contrairement à ce que l'on croit, le monde n'a pas oublié une autre page sombre de l'histoire la plus récente des peuples de cette région : l'intervention militaire et l'occupation de la petite Grenade. Il n'est point inutile de rappeler que la Grenade a été victime de l'agression parce que, précisément, elle a osé choisir sa propre voie de l'indépendance et du développement. L'élan de son peuple a été étouffé, mais ses idéaux d'indépendance nationale, pour un développement indépendant et le progrès, ne sauraient être étouffés.

La situation en Amérique centrale et ses développements prouvent, une fois encore, que dans le monde d'aujourd'hui il est de l'intérêt de la sécurité internationale que s'unissent tous les efforts en vue de supprimer les foyers de tension qui existent dans les différentes parties du monde. C'est la raison pour laquelle, avec les autres pays socialistes, la République populaire de Bulgarie a soumis à l'examen de la quarante et unième session de l'Assemblée générale de l'ONU la question de la mise en place d'un système global de paix et de sécurité internationales, parmi les éléments principaux duquel figurent la solution des conflits, le respect des normes essentielles des rapports civilisés entre les Etats, la garantie du droit de chaque peuple au libre développement politique et économique.

En exprimant sa position sur la situation en Amérique centrale et, en particulier, sur la situation dangereuse qui s'est créée autour du Nicaragua, la délégation de la Bulgarie désire réaffirmer son appui aux efforts constructifs du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui visant à trouver les voies et les moyens d'un règlement politique de la situation en Amérique centrale dans le respect

M. Tsvetkov (Bulgarie)

des intérêts de tous les pays de la région. Les accords auxquels le Groupe de Contadora est parvenu constituent une prise en compte équilibrée des intérêts de la sécurité de tous les pays de la région et contiennent des propositions concrètes et réalistes à la fois pour assurer la paix, mettre fin à l'escalade militaire et prévenir l'intervention armée de l'extérieur, cesser l'ingérence armée à partir des territoires étrangers à l'aide de bandes mercenaires et par d'autres formes de terrorisme, de pressions et de chantage contre les pays de la région. Il y a lieu de rappeler à cet égard la position constructive du Nicaragua, qui s'est déclaré prêt à accepter l'Acte de la paix et de la coopération dans son intégralité et à le signer sans tarder. On voit clairement à présent, deux ans après la naissance de cet acte, quels sont ceux qui font obstacle à son adoption et entravent la négociation.

Il est évident que le règlement de la situation critique en Amérique centrale ne peut venir que par la voie des négociations, y compris des négociations directes entre les Etats-Unis et le Nicaragua, en accord avec les résolutions du Conseil de sécurité sur la normalisation des rapports entre ces deux pays, une normalisation à laquelle rien ne s'oppose objectivement.

Les tentatives faites pour partir d'une position de force, pour recourir aux menaces, au diktat et à des interventions militaires directes, soit en Amérique centrale, soit en Afrique australe, au Proche-Orient ou dans les Caraïbes, sont vouées à l'échec. Agir ainsi, c'est agir contre les aspirations légitimes des peuples à la paix, à l'indépendance nationale, la démocratie et le progrès social. Les succès historiques du peuple cubain, qui décide de ses destinées dans l'indépendance depuis près de 30 ans déjà, en dépit de la pression psychologique et économique persistante de l'impérialisme et contre elle, constituent une preuve éclatante que l'aspiration à la liberté et au développement ne peut être étouffée.

Nous sommes profondément convaincus que maintenir les tensions en Amérique centrale ne correspond à l'intérêt d'aucun pays de la région. C'est contraire aussi aux intérêts de la paix et de la sécurité dans le monde.

Comme nous l'avons plus d'une fois déclaré, la Bulgarie est solidaire de la lutte du Nicaragua, qui défend son indépendance et son droit au libre développement politique et économique.

Mon pays se joint aux appels en faveur du triomphe du réalisme sur l'esprit aventurier, afin que les peuples de cette région de la terre soient à même de décider seuls de leur avenir et de réaliser comme ils l'entendent leurs rêves de paix, d'indépendance et de progrès social.

M. KORHONEN (Finlande) (interprétation de l'anglais) : La situation en Amérique centrale reste critique. Nous sommes témoins d'actes de violence continus dans la région. Les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale sont fréquemment violés. Les ressources désespérément nécessaires à des fins sociales et économiques sont gaspillées et, comme toujours, ceux qui souffrent le plus, ce sont les civils innocents. Il leur faut souvent quitter leurs foyers et devenir des réfugiés. Ils ont besoin de toute notre attention. C'est pourquoi la Finlande se félicite des efforts déployés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui fait tout son possible pour adoucir le sort des réfugiés.

Il faudrait recourir à tous les moyens et déployer tous les efforts pour aboutir à un règlement pacifique et durable dans la région de l'Amérique centrale. L'origine de la crise actuelle est profondément enracinée dans des structures sociales et économiques anciennes. Par conséquent, une solution globale des problèmes de la région n'est possible que si l'on s'attaque aux problèmes fondamentaux.

Le Groupe de Contadora et son groupe d'appui se sont efforcés de trouver une solution acceptable pour tous les Etats de l'Amérique centrale. Ils ont présenté plusieurs propositions d'ensemble à cette fin. L'existence même du processus de Contadora a eu un effet positif et apaisant dans la région.

L'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil de sécurité ont reconnu que les efforts du Groupe de Contadora étaient le meilleur moyen de régler la crise actuelle et ses causes profondes. En général, c'est une solution régionale à un problème régional qui est la meilleure solution. La Finlande pense également que les gouvernements de la région sont les mieux à même de comprendre tous les besoins et d'identifier tous les obstacles et de trouver un équilibre entre les différents intérêts.

Nous tenons une fois encore à réaffirmer notre plein appui aux efforts du Groupe de Contadora. Il est important que ses travaux se poursuivent. Il est essentiel de donner au Groupe de Contadora la possibilité de parvenir à un accord sans aucune ingérence extérieure et sans le fardeau supplémentaire d'éléments extrinsèques.

M. Korhonen (Finlande)

Nous estimons que l'évolution récente de la situation dans la région vers des systèmes pluralistes et démocratiques ainsi que la poursuite du dialogue entre les cinq dirigeants centraméricains auront un effet positif sur le processus de négociation et nous espérons également que la décision de créer le parlement centraméricain permettra de développer encore davantage la confiance mutuelle.

M. Korhonen (Finlande)

Le Gouvernement de la Finlande appuie pleinement les règles du droit international et la Charte des Nations Unies. En conséquence, nous croyons que tous les différends internationaux doivent être réglés par des moyens pacifiques et par la négociation. Il faut que tous les Etats s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Les principes de la non-ingérence et de la non-intervention doivent être respectés.

Nous voulons aussi faire respecter l'autorité de la Cour internationale de Justice. A notre avis, les décisions prises par le plus haut garant du droit international devraient être respectées. L'autorité de la Cour internationale de Justice serait servie au mieux si tous les Etats, comme la Finlande, acceptaient sa juridiction obligatoire.

M. VRAALSEN (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à une détérioration de la situation générale en Amérique centrale caractérisée par des incidents bilatéraux accrus, l'escalade de la guerre et l'impasse dans le processus de négociation. Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général exprimée dans son rapport sur la situation dans la région. Nous sommes également d'accord sur son opinion concernant les éléments de base sur lesquels devrait se fonder un règlement pacifique du conflit.

Particulièrement importante est la nécessité de trouver une solution latino-américaine aux problèmes de la région, problèmes qui devraient être envisagés dans le cadre du conflit Est-Ouest. De plus, l'instauration de systèmes démocratiques pluralistes, le respect des droits de l'homme et le droit de toutes les nations à l'autodétermination, ainsi que le droit de choisir librement sans ingérence extérieure leur propre forme de gouvernement et leurs propres systèmes politique, économique et social constituent autant d'éléments centraux à cet égard. En même temps, l'interdiction d'utiliser le territoire d'une nation comme base d'attaques contre un autre pays est une condition préalable indispensable à une paix durable dans la région.

Les problèmes de la région d'Amérique centrale ne sont pas nouveaux. Leurs causes remontent à des siècles d'injustice sociale et d'exploitation. Le changement politique en Amérique centrale est inévitable. Mais l'escalade de la violence n'offre aucun espoir aux peuples de cette région troublée.

M. Vraalsen (Norvège)

Mon gouvernement continue d'appuyer les efforts de paix du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui. Toutefois, nous sommes inquiets de l'absence de progrès dans le processus de paix.

Nous souhaiterions beaucoup que d'autres pays et groupes de pays accordent un appui politique et économique à la région en espérant qu'un engagement large et constructif contribuerait à une solution pacifique aux problèmes de la région. Mon gouvernement estime qu'il est essentiel que les peuples de la région puissent résoudre leurs problèmes sans ingérence extérieure. Les causes profondes de ces problèmes, comme je l'ai dit, sont économiques et sociales, et la poursuite de la guerre ne peut qu'exacerber ces problèmes.

L'Accord de Contadora demeure la seule base largement acceptable sur laquelle une solution pacifique pourrait se fonder. Il affirme l'égalité souveraine des Etats, le règlement pacifique des différends et le rejet de la menace ou de l'emploi de la force, ainsi que de l'exportation du terrorisme et de la subversion, l'appui en faveur d'institutions démocratiques et la promotion de la justice sociale.

Nous espérons sincèrement que les efforts déployés par le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui permettront de trouver rapidement une solution aux problèmes complexes et difficiles de la région.

Le conflit en Amérique centrale ne peut être résolu que par des moyens politiques. Nous ne pensons pas que l'assistance militaire d'Etats extérieurs à la région contribuera à résoudre le conflit.

Il est important de ne pas oublier l'aspect humain de la crise politique en Amérique centrale. Les bouleversements et les combats sont la cause de l'accroissement du nombre de réfugiés dans la région. Je tiens à rendre hommage au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour l'assistance inestimable qu'il fournit aux réfugiés. Je rends également hommage aux organisations internationales et non gouvernementales qui sont actives dans ce domaine. Le Gouvernement norvégien a contribué à cet effort humanitaire et continuera de le faire aussi longtemps que cela sera nécessaire.

M. KNIPPING-VICTORIA (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) : A la dernière session de l'Assemblée générale et tout au long de l'année, le Gouvernement de la République dominicaine a maintes fois exprimé devant la communauté internationale sa profonde préoccupation face à la crise que connaît

M. Knipping-Victoria (Rép. dominicaine)

la région centraméricaine. Pendant tout ce temps, et depuis le début du conflit centraméricain, nous avons toujours dit, très clairement, que pour nous le règlement de la crise ne pourra intervenir de façon durable et viable que s'il résulte d'un dialogue et de la volonté politique de parvenir à un accord entre les parties intéressées. Nous avons également dit à plusieurs reprises et avec fermeté que dans la recherche d'une solution pacifique à cette crise il faut que soient réaffirmés et renforcés les principes fondamentaux de l'ordre juridique international qui garantissent la coexistence harmonieuse et civilisée entre les nations, notamment le principe de la non-intervention et de l'autodétermination des peuples. Cependant, ce dialogue et la volonté politique de parvenir à l'accord dont je viens de parler doivent s'inscrire dans un contexte propice et approprié qui offre les conditions les meilleures pour éliminer tous les soupçons et toutes autres difficultés politiques et crée en même temps le climat de confiance réciproque qui doit régner dans tout processus de négociation.

M. Knipping-Victoria (Rép. dominicaine)

Comment cette situation a-t-elle évolué en Amérique centrale depuis que l'Assemblée générale s'est penchée sur cette question à sa quarantième session? Un bref coup d'oeil montre que la situation s'est profondément détériorée dans cette région, détérioration qui se traduit de différentes façons et qui accentue et aggrave des conditions qui pourraient déclencher l'éclatement d'un conflit alarmant aux conséquences insoupçonnées en Amérique latine.

Cet examen sommaire nous permet de faire plusieurs constatations : les relations bilatérales entre certains pays de la région se sont détériorées de manière dangereusement inquiétante; cela vaut pour certains Etats extérieurs à la région, mais qui ont avec elle des liens et certains intérêts; la menace de graves conflits frontaliers et de sérieux incidents armés persiste; une course insensée aux armements se poursuit dans la région; la présence militaire étrangère s'est intensifiée et de plus en plus certains des pays de la région en viennent à échanger accusations et récriminations.

Il convient d'ajouter à tous ces dangers l'écrasante récession économique qui frappe nos frères d'Amérique centrale dont les conditions de vie sont déjà désespérées. La crise économique mondiale actuelle, qui touche toute l'Amérique latine, a aggravé les inégalités injustes qui existent dans la région de l'Amérique centrale, à la suite des structures anachroniques dont elle est dotée, contribuant à la détérioration de la situation que j'ai signalée précédemment, tant sur le plan politique que sur les plans économique et social.

Jusqu'à présent, le Groupe de Contadora a pu maintenir la situation en Amérique centrale en marge de tout affrontement belliqueux. C'est là une contribution inestimable à la cause de la paix qui lui a acquis la reconnaissance de la communauté internationale dans son ensemble, et plus particulièrement celle des pays d'Amérique latine.

D'autre part, les travaux inlassables et persévérants de Contadora en faveur de la paix nous ont confortés dans l'idée, de plus en plus admise, que l'emploi de la force en tant que solution de rechange ne règle pas les tensions sous-jacentes mais les aggrave.

En dépit des difficultés actuelles qui se multiplient, nous sommes convaincus que le Groupe de Contadora peut donner un élan au processus de paix et créer à nouveau les conditions qui rétabliront le climat de coopération et de confiance

M. Knipping-Victoria (Rép. dominicaine)

mutuelle indispensable pour rétablir l'esprit de négociation entre les pays d'Amérique centrale.

Nous devons donc plus que jamais encourager les efforts du Groupe de Contadora dans l'intérêt de la paix en Amérique centrale.

Une façon efficace de contribuer aux efforts de paix de Contadora, à cette belle initiative latino-américaine si opportune, serait de respecter et de mettre en oeuvre scrupuleusement toutes les recommandations et mesures suggérées en faveur de la paix, et plus particulièrement celles que contient le message de Caraballeda adressé aux pays d'Amérique centrale eux-mêmes et aux Etats que des liens rattachent à la région et qui y ont certains intérêts. L'application de ces mesures permettrait de restaurer le climat de confiance nécessaire au dialogue et à la négociation.

De même, il conviendrait que tous les Etats s'abstiennent d'adopter, d'appuyer ou de promouvoir des mesures d'ordre politique, économique ou militaire quelconques à l'encontre de tout Etat de la région d'Amérique centrale qui serait susceptible de faire obstacle aux objectifs de paix de Contadora.

Si toutes ces mesures intervenaient simultanément, elles donneraient un élan décisif au processus de négociation entrepris par le Groupe de Contadora, qui, bien que les conditions intrinsèques au dialogue ne soient pas réunies, continue d'être tout à fait valable comme instrument latino-américain de solution pacifique des conflits.

Comme nous l'avons déclaré à diverses reprises, nous pensons que la crise dont souffre l'Amérique centrale a ses racines dans les structures politiques, économiques et sociales injustes qui prévalent dans cette partie de notre Amérique.

Pour réaliser la paix en Amérique centrale, il faut donc instaurer dans la région un nouvel ordre social plus ouvert et fondé sur une plus grande participation, avec des institutions démocratiques et pluralistes, où les libertés publiques soient respectées sans restriction et les droits de l'homme défendus et garantis.

Ce nouvel ordre devrait également respecter le droit de dissension, prévoir les conditions minimum indispensables pour que les grandes masses de la population puissent accéder aux avantages de l'éducation et de la culture, garantir le droit au pain et au logement, le droit au travail et à la santé et, en fait, éliminer les inégalités économiques et sociales irritantes qui sont à l'origine de la situation actuelle.

M. Knipping-Victoria (Rép. dominicaine)

Dans cet ordre d'idée, nous sommes très heureux de souligner un passage de la déclaration d'Esquipulas à laquelle ont souscrit cinq présidents d'Amérique centrale, qui correspond largement aux principes et concepts précédemment mentionnés; il y est dit :

"... que la paix en Amérique centrale ne peut être que le fruit d'un véritable processus démocratique, pluraliste et fondé sur la participation impliquant la promotion de la justice sociale, le respect des droits de l'homme, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et du droit de toutes les nations à déterminer librement et sans ingérence extérieure d'aucune sorte leur modèle économique, politique et social, étant entendu que cette détermination doit résulter d'une volonté librement exprimée par les peuples." (A/40/L119)

Il ne fait aucun doute que cette prise de conscience, dans les pays d'Amérique centrale - qui sont seuls compétents pour régler leurs divergences et décider de leur propre destinée -, des bases sur lesquelles doit se fonder la solution de la crise actuelle, nous offre des perspectives nouvelles et prometteuses en ce qui concerne le difficile processus de la paix. En effet, ces principes mêmes et d'autres qui les complètent sont réunis dans l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

A cette même réunion, les représentants d'Amérique centrale ont reconnu catégoriquement que le processus de Contadora constituait "la meilleure instance politique dont dispose jusqu'à présent l'Amérique centrale pour parvenir à la paix et à la démocratie et pour réduire les tensions".

Compte tenu de ces considérations et compte tenu surtout du fait que les pays d'Amérique centrale ont à l'unanimité accepté par consensus les points de fond de l'Accord de Contadora, nous ne devons en aucun cas nous laisser aller au pessimisme et au découragement. Il est impératif de poursuivre les efforts de paix que le Groupe de Contadora, avec la coopération active du Groupe d'appui, a admirablement entrepris. En cette étape cruciale de la négociation, la communauté internationale, authentiquement représentée à cette assemblée des Nations Unies, doit réaffirmer son appui total à l'initiative de paix de Contadora, qui offre la seule solution capable d'instaurer dans la région troublée d'Amérique centrale une nouvelle ère de paix, de concorde, de fraternité, de développement économique et de justice sociale.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) :

Quatre ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale a examiné pour la première fois la situation en Amérique centrale. Toutefois, aucun progrès n'a été accompli dans cette situation tendue, du fait des pressions économiques, militaires et politiques exercées contre le Nicaragua, dans le but de saper son indépendance et sa souveraineté nationales.

La Cour internationale de Justice a réaffirmé le 27 juin 1986 que l'entraînement, l'équipement, l'armement et le financement des mercenaires constituaient une ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. Nous sommes d'avis que ce jugement de cette haute instance juridique doit être respecté, et que les pays d'Amérique centrale doivent coopérer pour mettre en oeuvre cette décision, de façon à assurer leurs droits, le libre choix de leur système économique et la réalisation de leurs aspirations de paix, de développement économique et de justice sociale.

Le Groupe de Contadora a déployé de grands efforts pour trouver un règlement pacifique au problème de l'Amérique centrale. En dépit des efforts de ce groupe pour ramener la paix et la justice en Amérique centrale, la situation continue de se détériorer chaque jour, du fait de la poursuite des hostilités contre le Nicaragua et des efforts visant à faire obstacle aux initiatives de Contadora qui ont pour but d'instaurer la paix dans la région. Nous pensons que seuls les pays de la région sont à même de résoudre leurs problèmes, sans ingérence extérieure, et mon pays continue d'appuyer les efforts déployés par le Groupe de Contadora en vue de trouver un règlement global et durable aux problèmes d'Amérique centrale et d'instaurer la paix dans cette région, de façon que les peuples d'Amérique centrale puissent vivre dans une atmosphère de paix et de sécurité.

Le Nicaragua a affirmé à plusieurs reprises sa volonté d'entamer un dialogue constructif et significatif avec les Etats-Unis, et s'est félicité des bons offices du Groupe de Contadora en vue d'instaurer la paix dans la région. Malgré tous les efforts pacifiques déployés par le Gouvernement du Nicaragua, les Etats-Unis n'ont pas réagi. Le Nicaragua continue d'être victime d'actes de subversion et d'agression de la part des gangs de contras qui bénéficient de l'appui des Etats-Unis d'Amérique.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Les Etats-Unis d'Amérique ont rejeté tout dialogue avec le Nicaragua, comme ils refusent de se livrer à tout dialogue avec les petits pays. Ils veulent imposer leur hégémonie par les armes, comme contre mon pays, ou par l'invasion, dans le cas de la Grenade par exemple, ou par l'appui qu'ils apportent à des mercenaires comme cela se passe aujourd'hui au Nicaragua.

Enfin, mon pays condamne les actes de répression, les mesures économiques répressives contre le Nicaragua et les actes d'ingérence dans ses affaires intérieures. Nous espérons que le Groupe de Contadora trouvera la solution pacifique idéale à cette situation de crise en Amérique centrale. Nous réaffirmons notre appui total à ces bons offices.

M. SOGLO (Bénin) : S'il est une région au monde, où les tensions nées de l'affrontement de deux volontés antagoniques mettent en danger la paix et la sécurité internationales, c'est bien celle de l'Amérique centrale. Deux volontés antagoniques, la première née de l'aspiration légitime des peuples de la région d'assumer pleinement et souverainement leur propre destin, l'autre une volonté de puissance, nietzschéenne par essence, et qui n'entend pas déroger à cette fameuse doctrine de Monroe, récusant toute intervention étrangère dans les affaires des Amériques qui signifierait une remise en cause d'une prééminence dans la région.

Aux nobles idéaux de Bolivar, de José Marti et de Sandino s'opposent des conceptions autocratiques et féodales de Somoza, Trujillo, Battista et autres Duvalier. En effet, nous ne le savons que trop, les tensions qui ont de tout temps secoué l'Amérique centrale et les Caraïbes sont essentiellement d'ordre politique, social et économique. Ces tensions dues aux structures traditionnelles d'un pouvoir répressif et aux structures économiques nationales qui engendrent la pauvreté, l'inégalité, les souffrances, sont aggravées par des interventions et des ingérences extérieures. Ainsi donc, à l'instar des peuples d'Afrique et d'Asie, les peuples de l'Amérique latine ont payé et continuent de payer un lourd tribut aux forces de domination qui de tout temps se sont opposées à leurs aspirations les plus légitimes et à l'exercice de leurs droits les plus imprescriptibles.

Directement, ou par l'intermédiaire de régimes fantoches, l'impérialisme international agresse les Etats et refuse aux peuples de la région le droit de choisir librement le système politique de leur choix. Pour avoir osé s'insurger contre cet état de choses, mettant fin à plus d'un demi-siècle de tyrannie et de barbarie somozistes, le laborieux peuple du Nicaragua a déclenché contre lui le

M. Soglo (Bénin)

courroux de ceux qui identifient la libération des peuples opprimés à la perte de leurs intérêts égoïstes. Isolé, menacé et quotidiennement agressé, le Nicaragua n'a d'autre recours, pour sauvegarder sa souveraineté et son indépendance, que d'alerter la communauté internationale sur la dramatique épreuve à laquelle il est confronté.

C'est ainsi que le Mouvement des Non-Alignés à chacune de ses réunions, au niveau ministériel comme à celui des chefs d'Etat, n'a jamais manqué d'exprimer sa préoccupation quant aux menaces de tout genre qui pèsent sur les pays de la région, et que depuis quatre ans, à chacune de ses sessions, l'Assemblée générale débat de cette question.

Nous ne pouvons donc que regretter que les résolutions 530, du 1er mai 1983, et 562, du 10 mai 1985, soient demeurées lettres mortes et qu'en dépit des efforts du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui la tension persiste dans cette région. Au niveau de toutes ces instances on a déploré la multiplication des affrontements de plus en plus violents qui entraînent de nombreuses pertes en vies humaines, et d'importants dégâts matériels, on y condamne les agressions perpétrées par des bandes de mercenaires armées, organisées et financées de l'extérieur, tout comme la prise de mesures économiques coercitives, y compris un embargo commercial.

Pour éviter que cette situation explosive ne débouche sur un conflit généralisé dans toute la région, la communauté internationale ne peut se lasser d'en appeler à la conscience et à la responsabilité de tous les pays engagés dans ce conflit afin qu'ils se conforment aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international que sont la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, le non-recours à la force et le règlement pacifique des différends et la coexistence pacifique entre Etats.

M. Soglo (Bénin)

Ma délégation ne peut donc que se féliciter des efforts que le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui ne cessent de déployer en vue de l'instauration d'une paix juste et durable dans la région.

Elle ne peut que convenir avec eux de la nécessité d'une solution latino-américaine des problèmes de la région et ce hors du contexte du conflit Est-Ouest.

Il est significatif qu'ils aient réaffirmé le droit de toutes les nations à l'autodétermination, ce qui signifie le droit de toutes les nations de choisir librement et sans ingérence extérieure leur propre mode de gouvernement et leur système politique, économique et social, et qu'ils aient condamné l'utilisation du territoire national en tant que base pour attaquer un autre pays ou pour offrir un appui militaire ou logistique à des forces irrégulières ou des groupes subversifs en même temps que l'appui fourni par tout Etat, appartenant ou non à la région, à des forces irrégulières ou groupes subversifs opérant dans tout pays de la région.

Toutefois, je voudrais surtout me référer à leur Déclaration en date du 1er octobre 1986 et intitulée "La paix est encore possible en Amérique centrale" qui est bien plus qu'une profession de foi et un engagement à oeuvrer à la recherche de la paix. C'est un cri qui se veut d'espoir, cri que devraient entendre et partager tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, sont concernés par l'instauration d'un climat de confiance et de paix dans cette région qui en a tant besoin. Une paix dont le nouveau nom s'appelle développement.

Je voudrais enfin pour terminer redire ici ce que la délégation béninoise ne cessera jamais de répéter, à savoir que les peuples de l'Amérique centrale en général, le peuple nicaraguayen en particulier comme tous les peuples du monde, aspirent à la paix et à la sécurité. Ils veulent forger leur propre destin en toute liberté et en toute indépendance à travers un développement économique et social harmonieux. C'est là un droit inaliénable que toute la communauté internationale devrait reconnaître. Agir autrement revient à vouloir entretenir ou allumer des foyers de tension dans la zone. Agir autrement, c'est vouloir perpétuer une politique de domination et d'hégémonie que les peuples épris de paix et de justice comme ceux de l'Amérique centrale ne sauront accepter.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : L'Amérique centrale représente une très importante partie du continent américain. Elle joue, sur les plans politique, stratégique et économique, un rôle clef du nord au sud de ce continent et dans le reste du monde. C'est une région de notre planète où sont situés un grand nombre de très petits mais très beaux pays qui vivent ensemble pacifiquement et contribuent économiquement, commercialement et culturellement à notre bien-être à tous. Leur tranquillité et leur bonheur nous apportent en retour tranquillité et bonheur; de même, leurs problèmes et leurs épreuves sont, pour nous tous, sujets de préoccupation.

Outre ces éléments d'ordre général et les liens qui unissent la région de l'Amérique centrale à tous les Etats Membres, la République islamique d'Iran a des relations étroites bilatérales avec nombre de ces pays; cela explique pourquoi mon pays se soucie particulièrement de la paix et de la sécurité de cette région et suit donc très attentivement les événements qui s'y déroulent.

A cet égard, je voudrais exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour ses efforts inlassables afin d'atténuer la tension régionale dans cette partie du monde ainsi que pour son précieux rapport contenu dans le document A/40/1136. Malheureusement, comme on s'y attendait, ce rapport n'entrevoit aucune évolution constructive vers un règlement pacifique des problèmes existant là-bas bien qu'il cite quelques cas d'élections libres et de mesures de démocratisation constatés dans certains pays de la région.

Le problème essentiel, chacun le sait, tient à la politique à court terme des Etats-Unis qui appuient les intérêts matériels de l'impérialisme américain dans la région plutôt que de tenir compte des principes du droit international et des valeurs humaines.

De nombreux pays du monde ont déjà exprimé leur vive préoccupation en ce qui concerne la situation dans cette région. D'importantes organisations proches des Nations Unies ont exprimé leur position et leurs espoirs au sujet des problèmes de cette région. Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés ont unanimement adopté ce qui suit :

"Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec une profonde préoccupation que la situation en Amérique centrale constituait l'un des

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

principaux points de tension au niveau international. Ils ont également noté qu'en dépit des appels constants lancés par le Mouvement des pays non alignés et l'écrasante majorité des Etats ainsi que des efforts du Groupe de Contadora dans la recherche d'une solution diplomatique, la crise s'était aggravée en raison des politiques d'ingérence et d'intervention impérialistes qui, ajoutées aux conditions endémiques de misère et d'oppression de la région, représentent une menace réelle pour la paix et la sécurité internationale. Ils ont réaffirmé que l'origine des conflits en Amérique centrale est de nature socio-économique et ne peut se concevoir en termes de confrontation idéologique entre les blocs militaires; ils ont également noté que le risque d'intervention directe des Etats-Unis au Nicaragua et dans d'autres pays de la région a augmenté de façon alarmante.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont condamné l'escalade de l'agression, des attaques militaires et d'autres actions contre la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale, la stabilité et l'autodétermination du Nicaragua. A cet égard, ils ont particulièrement condamné la violation de l'espace aérien et des eaux territoriales de ce pays, l'organisation de manoeuvres militaires et d'autres actes d'intimidation, les menaces de saisie et d'occupation et le bombardement sélectif du territoire nicaraguayen, l'utilisation des pays voisins comme bases d'agression et d'entraînement de groupes de mercenaires, les actes de sabotage, les attaques navales et aériennes, le minage des principaux ports du pays et l'imposition de mesures économiques coercitives, y compris le blocus commercial. Ces actes terroristes ont causé la mort de milliers de Nicaraguayens ainsi que de lourdes pertes économiques et empêchent le développement normal du Nicaragua." (A/41/697, par. 224 et 225).

L'Assemblée générale, au cours des trois dernières années, s'est également clairement prononcée contre la politique immorale et destructrice menée par les Etats-Unis à l'égard de l'ensemble de la région et a, en fait, condamné cette politique qui menace la paix et la sécurité internationales des pays de la région.

M. Rajala-Khorassani (République islamique d'Iran)

Et pourtant, le rapport du Secrétaire général indique que l'impérialisme des Etats-Unis reste sourd à tous ces appels et exhortations et poursuit son rôle et ses politiques peu reluisants dans la région.

Les allégations incroyables et peu vraisemblables avancées par les Etats-Unis au sujet du Nicaragua méritent l'attention toute particulière de la communauté internationale. Il est inconcevable qu'un petit pays comme le Nicaragua puisse être une menace quelconque pour les Etats-Unis ou pour leurs intérêts dans la région. Ce qui menace les intérêts illégitimes des Etats-Unis dans la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes, c'est le droit à l'autodétermination et à l'indépendance que le peuple du Nicaragua a pu exercer grâce à la révolution sandiniste. L'exercice de ce droit vaut au peuple et au Gouvernement du Nicaragua l'admiration et la solidarité de tous les Etats non alignés et de toutes les nations éprises de paix.

Mon gouvernement a, lui aussi, toujours appuyé le peuple et le gouvernement révolutionnaires du Nicaragua et persistera à le faire. Nous sommes également aux côtés de tous les autres pays et peuples de la région qui sont, directement ou indirectement, victimes des politiques hégémonistes, interventionnistes et illégales des Etats-Unis. Nous réaffirmons vigoureusement le droit de tous les peuples de cette région à l'indépendance absolue à l'abri de toutes coercitions et interventions extérieures.

La région de l'Amérique centrale, comme notre Moyen-Orient, est entrée dans une nouvelle ère historique, dans laquelle l'indépendance, la souveraineté et l'autodétermination, au sens le plus strict du terme, représentent la principale aspiration de toutes les nations de ces régions. L'impérialisme des Etats-Unis doit enfin reconnaître que ces régions et de nombreuses autres régions du monde sont aujourd'hui très différentes de ce qu'elles étaient dans le passé, lorsqu'on y poursuivait des politiques et des objectifs coloniaux.

Dans la région de l'Amérique centrale, qualifiée d'arrière-cour des Etats-Unis, cette prise de conscience politique et cette prise de conscience des responsabilités contiennent un message directement adressé à l'impérialisme des Etats-Unis. Il faut que le Gouvernement des Etats-Unis l'entende et modifie en conséquence ses politiques à l'égard de la région.

Nous condamnons vigoureusement toutes les politiques d'agression et d'intervention des Etats-Unis dans la région de l'Amérique centrale et, en fait, partout ailleurs. Nous sommes très surpris de voir que les Etats-Unis, qui

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

prétendent être une seconde superpuissance, se soient si naïvement engagés envers une bande de mercenaires à laquelle le Président Reagan a fourni une assistance militaire et financière très importante et qu'il a qualifiée de "mouvement révolutionnaire". Nous n'aurions jamais pensé que la perversion, la mesquinerie et le mépris du droit qui caractérisent la politique étrangère des Etats-Unis atteignent un tel point que les contras et les mercenaires de Somoza constituent, dans le système des valeurs des Etats-Unis, un mouvement de libération. Que peut dire notre communauté internationale devant un système et une politique aussi immoraux?

Mon gouvernement appuie vigoureusement toutes les luttes anti-impérialistes et anticolonialistes des peuples d'Amérique centrale et demande à l'organe international d'exercer la plus grande pression possible sur le Gouvernement des Etats-Unis, afin de faire obstacle à ses politiques agressives et interventionnistes pratiquées contre les peuples opprimés de la région. Nous pensons que les peuples de l'Amérique centrale ont le droit inaliénable de choisir leur propre système politique et leur propre ordre économique, sans intervention ni coercition étrangères. Nous nous félicitons de toutes mesures concrètes et constructives que les Nations Unies pourraient proposer en vue d'appuyer l'indépendance, la souveraineté et l'autodétermination de ces peuples ainsi que de la résolution que le Groupe de Contadora a proposée en vue d'instaurer la paix dans cette région.

M. SAMUDIO (Panama) (interprétation de l'espagnol) : Pour la quatrième année consécutive, l'Assemblée générale examine la question intitulée "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix". Au titre de ce point, nous avons étudié, d'année en année, les facteurs historiques, politiques, économiques, sociaux, culturels et autres qui ont contribué à la situation critique à laquelle sont en proie les 22 millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui composent la population de cette région.

Les événements de l'année écoulée, malheureusement, indiquent que la situation s'est aggravée, que les affrontements se sont envenimés et que le conflit menace de se généraliser. Les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui ont clairement défini la situation régionale dans leur Déclaration conjointe diffusée à New York le 1er octobre 1986, dans laquelle ils déclarent, avec une inquiétude justifiée, que :

M. Samudio (Panama)

"La crise qui sévit en Amérique centrale s'aggrave de jour en jour. Le risque de guerre est chaque jour plus présent." (A/41/662, p. 2)

Il convient tout particulièrement d'appeler l'attention sur le fait que les Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains ont reconnu tous deux, dans leurs rapports annuels respectifs, que la détérioration de la situation régionale est due à l'intrusion d'idéologies antagoniques, à des tentatives d'imposer des solutions unilatérales et au recours à la force.

Néanmoins, ma délégation estime que nous sommes maintenant plus près de la paix et que nous progressons. Contadora constitue actuellement la force latino-américaine la plus représentative des aspirations et de la volonté des peuples de la région. C'est dans ses démarches diplomatiques ainsi que dans celles du Groupe d'appui que les millions d'être humains qui vivent dans cette partie du monde ont placé leurs espoirs et leur foi. Affirmer que leurs démarches diplomatiques ont empêché la généralisation du conflit est l'évidence même.

Le Groupe de Contadora et le groupe d'appui ont oeuvré, au cours de cette période, avec constance et, le 7 juin dernier, ils ont remis la version définitive de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale aux cinq ministres centraméricains des relations extérieures pour examen et signature éventuelle. Ce document récapitule les résultats de trois années et demie de conversations et de négociations avec les pays directement touchés et contient des formules d'accord, qui ont été élaborées, examinées et revues minutieusement, sur chacun des aspects qui font l'objet de négociations, y compris ceux qui concernent les manoeuvres militaires internationales et le contrôle et la vérification des armements, qui doivent encore faire l'objet d'un accord.

Ma délégation estime qu'il serait bon, à ce propos, que les nouvelles formules proposées par Contadora dans la version définitive de l'Accord ne reflètent pas les points de vue de l'un ou l'autre des Etats qui ont participé aux négociations. Elles sont censées représenter un effort d'harmonisation des propositions présentées par les pays centraméricains eux-mêmes.

M. Samudio (Panama)

Mais les démarches diplomatiques de Contadora ne se limitent à la rédaction d'un instrument juridique. La géographie américaine a été témoin, cette année, d'innombrables réunions, rencontres et sessions officielles ou officieuses, tant au niveau technique que des vice-ministres, des ministres des relations extérieures et même des chefs d'Etat. Chaque fois, à chaque occasion, à chaque rencontre régionale, les délégués des pays membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, avec les délégués d'Amérique centrale, poursuivaient un processus de consultations permanentes visant à surmonter la paralysie qui semble parfois frapper les négociations.

Citons entre autres, parmi les résultats de ces rencontres, le message de Caraballeda, du 12 janvier 1986, qui comprend "les bases permanentes pour la paix en Amérique centrale", la Déclaration de Guatemala, le Communiqué de Washington, le Communiqué de Punta del Este, le Communiqué de Managua, le Communiqué de Panama, la Déclaration d'Esquipulas, le Message de Panama et, plus récemment, la Déclaration conjointe de New York, dont j'ai parlé, adoptée le 1er octobre, dans cette ville même.

Parralèlement, les bases du comportement politique de la région se sont trouvées enrichies et l'on peut très bien affirmer que nous avons assisté à la création de ce que l'on pourrait appeler la "Doctrine de Contadora".

Ces démarches de paix n'ont pas été à l'abri des malentendus ou des pressions de diverses sortes. Beaucoup ont attaqué la politique de Contadora, certains dans leur pays même, d'autres sur le plan international. Les pays du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui ont payé un prix politique en mettant en jeu le prestige de leurs gouvernants et de leurs dirigeants dans ces négociations. Certains membres du Groupe de Contadora ont été victimes de campagnes mensongères visant à ternir l'image de leur gouvernement et à saper leur participation dans le Groupe de Contadora. On voulait ainsi miner les voies d'un règlement pacifique de la crise en Amérique centrale.

Mais l'unité de Contadora et de son groupe d'appui n'a pas été entamée et leur façon de poser le problème reste unitaire.

A ce propos, le Président de la République de Panama, M. Eric Arturo Delvalle, a déclaré catégoriquement à cette même tribune que :

M. Samudio (Panama)

"Le Panama ainsi que d'autres pays de Contadora sont décidés à défendre la proposition latino-américaine d'une solution pacifique des conflits en Amérique latine.

Notre objectif inébranlable d'aboutir à la concertation d'un instrument international qui rétablisse définitivement la paix dans la région d'Amérique centrale ne sera nullement altéré, quelles que soient les pressions." (A/41/PV.6, p. 14-15)

En réalité, Contadora essayait d'élaborer et de mettre en pratique des principes reconnus du droit international, notamment des normes de conduite consacrées par le droit américain. Les principes de la non-intervention, de la libre détermination des peuples, du non-recours à la force, du règlement pacifique des différends sont dans ce domaine d'une importance capitale et d'application invariable. Particulièrement pertinents sont les principes et buts de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux qui constituent les pierres angulaires de la cohabitation entre les nations.

Si tout ces principes sont partagés par l'ensemble de la communauté internationale, et notamment par les pays directement intéressés, si nous avons une proposition de paix dans l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, si les activités de médiation du Groupe bénéficient de l'appui unanime de la communauté internationale, pourquoi n'avons-nous pas encore réussi à faire la paix? Quels sont les obstacles qui s'opposent à ce que l'on élabore rapidement un accord de paix durable entre les pays de la région?

Le difficile processus de médiation entrepris ces dernières années nous a appris de très dures leçons. Il nous a appris à mieux voir la réalité d'autrui et à comprendre que tout ce qui a de la valeur pour un peuple n'en a pas nécessairement pour l'autre et qu'à l'intérieur de chaque nation, il y a tout un canevas de relations, d'aspirations, de coutumes, de recours spirituels que l'homme appartenant à une autre nation ne peut pas vraiment déchiffrer mais doit respecter et qui sont la base même de la coexistence pacifique sur laquelle repose l'organisation de toute société. Bref, le pluralisme et la tolérance semblent s'ériger en éléments inséparables de toute équation de vie.

M. Samudio (Panama)

Ma délégation est fermement convaincue que toute solution de la crise de l'Amérique centrale doit se fonder sur les réalités propres à la région et non sur des idées préconçues ou de recettes unilatéralement imposées.

Les gouvernements du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui ont rappelé à maintes reprises que l'élaboration de la paix dépendait de la volonté politique des pays d'Amérique centrale et de l'engagement décidé des pays qui ont des intérêts dans la région.

Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que la paix n'interviendra que si les pays d'Amérique centrale sont convaincus que l'Accord de Contadora est la garantie de cette paix durable que demandent et méritent les peuples. Contadora et son groupe d'appui, avec la volonté de toute la communauté internationale, ont élaboré un document qui est un engagement envers la paix et qui bénéficie de l'appui moral de tous les pays du monde.

C'est maintenant aux pays d'Amérique centrale, avec les garanties que leur offre cet aval international, de surmonter les divergences et la méfiance et de venir enfin négocier définitivement d'éventuels ajustements à cet accord et signer le document de paix que les nations leur soumettent.

On ne peut plus soutenir que ce qui empêche de réaliser la paix, ce sont les conditions socio-politiques existantes, puisqu'elles ont été identifiées et que tous les pays ont maintenant élaboré des programmes particuliers, souvent avec l'appui de la communauté internationale.

On ne peut plus évoquer l'argument selon lequel les peuples se trouvent sous la tyrannie de dictatures ou de gouvernements militaires. En Amérique centrale, on a assisté ces cinq dernières années à des changements politiques importants, depuis la chute d'une dictature familiale jusqu'au renouveau de la démocratie représentative à la suite d'élections démocratiques par lesquelles le peuple a élu des dirigeants constitutionnels qui se sont consacrés à accorder les politiques de leur gouvernement aux revendications populaires.

Si nous avons identifié des problèmes qui maintenaient les peuples en marge et qui ont suscité les conflits, les soulèvements et les rébellions contre les gouvernements ou les dictatures passées, aujourd'hui, alors que nous avons des gouvernements élus, comment se fait-il que, dans l'unité nationale, nous ne puissions combattre les injustices du passé au lieu de faire couler le sang dans des combats fratricides?

M. Samudio (Panama)

Le débat sur la situation en Amérique centrale doit se poursuivre mais, au lieu de porter sur "les menaces contre la paix et la sécurité internationales et les initiatives de paix", il faudrait qu'il puisse porter sur les activités conjointes que nous pourrions entreprendre pour relancer l'économie dévastée par la guerre, relever et reconstruire des villes et des communautés qui ont été détruites, certaines par des catastrophes naturelles, d'autres à cause de l'incompréhension des hommes, et refaire l'unité nationale qui a été détruite par des divergences d'ordre économique, social et politique, ce qui faciliterait la réconciliation nationale.

Les problèmes de l'Amérique centrale sont incommensurables; les besoins sont encore plus grands puisque les gouvernements ont détourné des ressources et leur attention des problèmes sociaux et du développement pour se doter de matériels de guerre et d'une armée pour mâter les insurgés, défendre leur territoire, dissuader les violations éventuelles de leur intégrité.

M. Samudio (Panama)

Le marché commun centraméricain qui, il y a plusieurs dizaines d'années, était un modèle d'intégration régionale et où les cinq pays centraméricains avaient éliminé les barrières douanières pour s'intégrer dans un seul territoire économique, qui était une source d'emplois et de ressources pour leurs peuples, se se trouve aujourd'hui détruit par les différentes politiques des gouvernements; leurs usines sont abandonnées ou ne fonctionnent qu'au minimum du fait que les marchés régionaux qui étaient leur raison d'être ont été perdus.

La rébellion et le danger d'une guerre généralisée ne font que retarder les changements politiques et sociaux qui sont à l'origine du conflit, qui dévaste l'économie, accroît le chômage, fait obstacle aux principaux investissements, et touche la grande majorité de la population qui non seulement se trouve sans ressources pour survivre mais risque de devenir la victime innocente du conflit. Le conflit doit cesser. Les dangers de la guerre doivent cesser. L'Amérique centrale a besoin d'un programme d'urgence pour sa reconstruction; et les paroles de soutien de toutes les délégations doivent se traduire par un appui efficace et une coopération généreuse pour jeter les bases d'une paix durable fondée sur le développement, la justice sociale et la démocratie.

Convertissons-nous en garants de cette paix que les peuples d'Amérique centrale méritent. Veillons à son application pacifique, qui garantisse que toutes les dispositions de l'Accord soient respectées par la communauté internationale tout entière, qui l'appuie aujourd'hui, et exprimons l'espoir qu'il sera fidèlement appliqué. Que la volonté de tous les pays de cette organisation d'assurer la paix en Amérique centrale et de se porter garants du document de Contadora se manifeste véritablement et que cette action parvienne à dissuader tout gouvernement qui chercherait à violer ces accords.

M. RODRIGO (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés ont clairement perçu, lors de leur réunion au sommet à Harare, que la situation en Amérique centrale est l'un des principaux foyers de tension internationale aujourd'hui.

L'Assemblée générale examine pour la quatrième fois la situation en Amérique centrale. La région est en proie à la tension et à l'instabilité, qui ne se sont pas atténuées - en fait, la situation semble être encore plus explosive et plus grave qu'au moment où l'Assemblée générale a examiné pour la première fois ce point de l'ordre du jour, sur l'initiative du Nicaragua, et la menace d'une guerre semble peser lourdement.

M. Rodrigo (Sri Lanka)

La situation en Amérique centrale est un ensemble complexe de nombreux facteurs et il n'est certes pas aisé de dégager les différents éléments qui la composent. L'instabilité et l'agitation dans la région, ainsi que la persistance du conflit, pourraient s'expliquer par l'héritage politique et l'exploitation économique aggravée par les empiètements étrangers. Néanmoins, les Etats de la région ne constituent pas un monolithe; chacun d'eux a mis au point des systèmes politiques, économiques et sociaux différents avec et développé des perspectives nationales différentes.

Un sentiment d'insécurité se répand dans la région et la violence s'est intensifiée en raison de plusieurs facteurs - actes de terrorisme transfrontière et menées subversives, transferts d'armes sophistiqués et de munitions dans la région, déploiement de conseillers militaires et de mercenaires, activités des forces irrégulières, manoeuvres militaires ainsi que d'autres manifestations de la présence militaire étrangère. Tous ces facteurs ont contribué à déstabiliser la région tout entière, menaçant directement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats centraméricains et faisant obstacle à leur développement politique et économique pacifique et ordonné.

Dans cette situation d'effervescence politique, les efforts du Groupe de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale entrepris par la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela et son groupe d'appui composé de l'Argentine, du Brésil, du Pérou et de l'Uruguay offrent le meilleur espoir, conformément à la Charte des Nations Unies, d'un processus de dialogue et de discussion qui pourrait succéder à cette dangereuse politique de conflit et d'affrontement. La déclaration ministérielle de Contadora publiée à New York le 1er octobre 1986 l'indique dans son titre : "La paix est encore possible en Amérique centrale". (A/41/662)

Deux éléments importants de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, à savoir la question des manoeuvres militaires et celle de la limitation et de la vérification des armements, ne sont toujours pas résolus. Il est néanmoins encourageant de constater qu'il y a eu une convergence de vues entre les cinq Etats centraméricains et le Groupe de Contadora sur des éléments clefs qui pourraient constituer le fondement d'un règlement global.

On s'accorde à penser que les problèmes de la région exigent une solution régionale qui ne devrait pas tenir compte des tentatives visant à y introduire des

M. Rodrigo (Sri Lanka)

éléments idéologiques Est-Ouest. L'initiative de Contadora est l'expression mûre et réaliste de la volonté collective de l'Amérique latine d'agir de façon concertée. Cette conscience régionale doit être encouragée et appuyée par la communauté internationale car c'est précisément dans une optique régionale qu'il convient d'aborder les caractéristiques particulières et les complexités de la situation et d'y faire face. En outre, une approche régionale limiterait également l'influence extérieure et éviterait de compliquer les problèmes.

Une convergence de vues s'est également manifestée sur la nécessité de créer des systèmes démocratiques pluralistes et de respecter les droits de l'homme; sur le droit de tous les pays à l'autodétermination et sur la nécessité de mener de profondes réformes économiques et sociales dans la région.

L'interdiction d'utiliser le territoire d'un pays pour lancer des attaques contre un autre pays, ou de fournir un soutien militaire ou logistique aux forces irrégulières ou aux groupes subversifs et de mettre fin à l'appui extérieur accordé à ces forces irrégulières et aux groupes qui opèrent dans la région de l'Amérique centrale, est un élément fondamental jugé nécessaire à un règlement définitif des conflits de la région.

Le fait que cette convergence de vues ait pu se réaliser sur ces éléments est une manifestation concrète de la capacité diplomatique des Etats de Contadora et un hommage à leur endurance.

L'affirmation selon laquelle tous les Etats, quelles que soient leur taille et leur situation, ont le droit de déterminer et de développer librement le système politique, économique et social qui convient le mieux au génie et aux aspirations de leur peuple sans ingérence étrangère dans leurs affaires intérieures se trouve au coeur du processus de Contadora, ainsi que le reflètent plusieurs versions de son projet d'Accord pour la paix et la coopération. Ce droit ne peut s'épanouir que dans un environnement régional libre et sans entrave, où les différentes perspectives idéologiques et de développement sont acceptées et autorisées. Les différends et les conflits entre Etats, s'ils apparaissent, doivent être réglés de façon pacifique sans recours à la force ou à des actes directs ou détournés de déstabilisation, de subversion et de sabotage. Les principes du droit international doivent être respectés, et aucun Etat ne doit prétendre imposer son idéologie politique ou économique ou son mode de vie à d'autres Etats.

M. Rodrigo (Sri Lanka)

Ces principes sont pertinents au-delà de l'Amérique centrale et leur validité est universelle. Par conséquent, leur violation est une question qui devrait préoccuper tous les Etats. La violation de ces principes a entraîné l'instabilité, la tension et la violence dans d'autres régions du monde également. On comprend l'intérêt particulier que manifeste la communauté internationale à l'égard des efforts déployés par les cinq Etats centraméricains, les Etats de Contadora et leur Groupe d'appui. Toutefois il va s'en dire que la communauté internationale doit respecter tout aussi scrupuleusement l'issue de l'action entreprise par ces Etats.

Le communiqué ministériel des Etats de Contadora, publié à New York le mois dernier, en dépit de son titre affirmatif et plein d'espoir, met en garde contre les perspectives "d'extension du conflit, d'intensification de l'affrontement et de guerre". Je suis convaincu que toutes les délégations s'associeront au Secrétaire général pour féliciter le Groupe de Contadora et les cinq Etats centraméricains, qui sont résolus à persévérer dans leurs efforts en vue de régler les questions qui sont encore en suspens. Il s'agit là d'une pratique unique au niveau régional, dont nous espérons sincèrement qu'elle sera fructueuse et qu'elle permettra de jeter les bases solides de la coopération régionale pacifique en Amérique centrale dans une atmosphère de respect et de confiance mutuelle.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : A la réunion de Harare de septembre dernier des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont observé :

"... que la situation en Amérique centrale constitue l'un des principaux points de tension au niveau international".

(A/41/697, p. 224, p. 57)

Cette analyse était correcte et demeure correcte. La région, qui est un foyer de tension, continue de susciter la préoccupation de tous. La propagande hostile traverse les frontières internationales; les exercices et les manoeuvres militaires sont entrepris avec l'objectif à peine avoué d'intimider le Gouvernement du Nicaragua; des facilités logistiques sont mises en place; des mercenaires sont recrutés, armés, ravitaillés et dirigés en vue de renverser un gouvernement avec lequel tous les pays de la région et hors de la région sont présumés être en paix.

La question qui se pose est donc celle-ci : pourquoi?

Pourquoi des pays d'Amérique centrale - qu'ils soient petits, en développement ou pauvres, partageant un passé commun, un présent commun, un langage commun, une identité commune, une destinée commune, des espoirs et aspirations communs, qui accroissent le bien-être économique et social de leurs peuples et sauvegardent leur indépendance et leur autodétermination - dépensent-ils leurs maigres ressources de cette façon?

La situation actuelle dans cette région n'est pas le fait de l'Amérique centrale. Peut-être est-elle liée à la taille, à la pauvreté, à la situation géographique. On pourrait dire qu'à l'ère des superpuissances, de l'arrogance et du chauvinisme, ils auraient dû comprendre que petits, pauvres situés dans ce que l'on appelle l'"arrière-cour", sont considérés comme étant irresponsables. Ils auraient dû être suffisamment prudents pour rester loin de la convoitise du lion. Mais ce reproche même, ce blâme, n'est pas justifié, car comme l'a dit le Président Machel, du Mozambique, il y a deux choses que l'on ne peut choisir : ses frères et ses voisins. Le sort y veille. Les Etats d'Amérique centrale sont les victimes de politiques et d'intérêts qui échappent à leur contrôle.

Je ne me permettrai pas de m'arroger la tâche de définir les intérêts de sécurité des Etats-Unis ou la façon dont ces intérêts peuvent être menés. C'est le devoir et la prérogative de ce pays et, au fil des années, celui-ci a démontré une remarquable aptitude à le faire. Mon seul objectif est de réaffirmer les droits que

M. Mudenge (Zimbabwe)

confère le droit international aux Etats d'Amérique centrale, droits que tous les Etats feraient bien de respecter dans la poursuite de leurs propres intérêts de sécurité nationale et d'autres intérêts.

Ces droits sont si clairs et si connus qu'on n'a guère à les répéter : le droit inaliénable de tous les peuples, y compris ceux d'Amérique centrale, à l'autodétermination et à l'indépendance nationale; le droit de tous les gouvernements, y compris ceux d'Amérique centrale, à appliquer des systèmes politiques de leur choix sans ingérence, intervention ni autre forme de pression extérieure, et le droit de tous les pays, notamment ceux d'Amérique centrale, de vivre en paix et de poursuivre leurs objectifs librement déterminés, de développement politique, économique et social sans entrave.

Respecter ces principes n'est pas seulement une question de morale : c'est une question de droit. Faire fi de ces principes fondamentaux est donc non seulement immoral, mais illégal.

Les changements socio-politiques qui interviennent en Amérique centrale sont le produit de facteurs internes et non pas les manoeuvres de quelque deus ex machina se situant en dehors de la région. Ils ne peuvent justifier l'ingérence d'une puissance extérieure. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à leur réunion de Harare en septembre dernier l'ont bien compris lorsqu'ils ont dit :

"... l'origine des conflits en Amérique centrale est de nature socio-économique et ne peut se concevoir en termes de confrontation idéologique entre les blocs militaires..." (A/41/697, par. 224, p. 57)

Les changements en Amérique centrale sont donc une étape normale dans le développement politique de la région. L'ingérence extérieure ne peut qu'étouffer ce changement, prolonger la période de changement, en entraînant en même temps un accroissement des souffrances humaines et peut-être même un conflit généralisé dans la région. C'est pour cette raison qu'à cette même réunion de Harare, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont averti que "la crise en Amérique centrale s'est aggravée en raison des politiques d'ingérence et d'intervention impérialistes qui, ajoutées aux conditions endémiques de misère et d'oppression de la région représentent une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales (A/41/697, p. 57).

M. Mudenge (Zimbabwe)

Il n'y a rien qui justifie qu'une puissance étrangère s'ingère dans les affaires intérieures du Nicaragua ni d'aucun autre pays d'Amérique centrale. Le droit international ne confère à aucun pays le rôle de gendarme. Aucun pays n'a le droit d'imposer sa notion de démocratie au Nicaragua.

La Cour internationale de Justice a conclu qu'aucun pays en Amérique centrale n'a jamais combattu en état de légitime défense contre le Nicaragua ni même n'a eu de raisons de faire appel à des pays tiers pour lutter contre le Nicaragua. Il est donc clair que le Nicaragua est victime d'une agression et d'une ingérence extérieure, pour la simple raison qu'il a voulu choisir son propre système politique socio-économique, système qui n'est pas approuvé par la superpuissance régionale. D'ailleurs, les droits du Nicaragua ont triomphé à plusieurs reprises aux Nations Unies et à la Cour internationale de Justice.

Malheureusement, l'Administration américaine n'a pas suivi ces injonctions des Nations Unies et de la Cour mondiale. Les événements depuis l'Avis tout récent de la Cour internationale témoignent du mépris dans lequel les Etats-Unis tiennent cet organe. Loin de se modérer, le Congrès des Etats-Unis a débloqué 100 millions de dollars pour les contras. Ces fonds doivent être déboursés par la CIA pour des opérations sordides contre le Nicaragua. Des hélicoptères de combat sont livrés aux contras. Des militaires américains se livrent au trafic d'armes à l'intention des forces mercenaires des contras pour intensifier les combats au Nicaragua et, surtout, le danger d'une intervention directe des Etats-Unis au Nicaragua a augmenté énormément comme le montre l'affaire Hasenfus - ce mercenaire américain abattu au Nicaragua.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Je voudrais qu'il soit très clair que mon pays ne considère pas le débat sur l'Amérique centrale comme un discours sur les moyens par lesquels les Etats-Unis pourraient choisir de veiller à leurs intérêts de sécurité nationale. Le débat concerne l'Amérique centrale : il concerne les droits garantis en vertu du droit international à tous les Etats, y compris les Etats d'Amérique centrale, et l'obligation de tous les Etats, y compris les Etats-Unis, de se conduire de manière à ne pas porter atteinte à la jouissance de ces droits, que ce soit en Amérique centrale ou ailleurs.

De ce point de vue, le débat cesse de concerner l'Amérique centrale en soi, et la participation à ce débat est dépouillée de toute connotation d'altruisme. La participation au débat devient une question d'intérêt personnel suprême pour tous les Etats, et non seulement pour les petites nations, alors que le débat évolue et porte sur la protection que l'on peut obtenir aux termes de l'ordre juridique international actuel, sur la prévisibilité de la conduite d'un Etat compte tenu des normes juridiques existantes et sur la survie même de l'ordre politique international actuel.

Ce n'est pas la première fois aujourd'hui que j'ai l'occasion de mettre en question la sagesse dont font preuve les Etats-Unis, en s'en prenant aux fondements juridiques de l'ordre international, qui consacrent son importance, dans le but d'assurer quelques gains passagers à court terme. Je tiens à refaire aujourd'hui cette observation. Si Grotius doit être immolé sur l'hôtel de Hobbes, ainsi soit-il. Mais malheur à nous tous, car il n'y aura que des perdants et point de gagnants.

Mon pays estime que l'usage récent du veto par les Etats-Unis pour éviter de respecter l'arrêt juridiquement contraignant de la Cour internationale de Justice est un défi des plus graves à la Charte des Nations Unies et à la notion de droit international. Dans la mesure où, par son arrêt, la Cour internationale de Justice avait l'intention d'instaurer la paix et la sécurité en Amérique latine et où la résolution du Conseil de sécurité visait à appliquer cette décision, il va sans dire que les Etats-Unis, par leur veto, ont voté contre la paix et la sécurité de la région. A cause de ce veto, le Conseil de sécurité n'a pas pu s'acquitter de sa responsabilité aux termes de la Charte et la Cour internationale de Justice est devenue inefficace. C'est à ce moment-là que le Léviathan a fait son premier pas sur la scène internationale.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Les vues de mon gouvernement en ce qui concerne la situation en Amérique centrale sont très cohérentes et bien connues. Nous avons déclaré précédemment à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité que nous croyions à une solution politique de la crise.

A cet égard, nous nous sommes félicités des efforts des pays de Contadora et du Groupe d'appui de Lima qui tentent de trouver une solution négociée à la crise de l'Amérique centrale. Le Gouvernement de la République du Zimbabwe s'est félicité du message de Caraballeda, diffusé par le Groupe de Contadora et le Groupe de Lima le 12 janvier 1986, entériné par les Ministres des relations extérieures des Etats d'Amérique centrale en janvier de cette année et réaffirmé à Punta del Este, en Uruguay. Nous espérons que ces efforts et l'application des mesures simultanées envisagées dans le message permettront de reprendre le processus de négociation et de dialogue indispensable pour résoudre de manière pacifique la crise en Amérique centrale.

Nous sommes fermement convaincus que, pour créer un climat favorable à la paix et à la coopération en Amérique centrale, des actions concrètes doivent nécessairement être prises dans le but d'assurer la sécurité des Etats d'Amérique centrale. Une étape fondamentale dans cette voie serait la cessation de tous les actes d'agression contre le Nicaragua. A cet égard, je voudrais demander aux Etats-Unis d'écouter l'appel lancé par les chefs du Mouvement des pays non alignés lors de leur réunion d'Harare en septembre dernier, de :

"... reprendre les négociations avec le Gouvernement du Nicaragua afin de normaliser les relations bilatérales et de parvenir à un règlement pacifique du conflit en Amérique centrale, sur la base des principes de respect mutuel, de souveraineté et d'autodétermination des peuples." (NAC/CONF/8/DOC.22, par. 233)

Mon gouvernement est fermement convaincu que les tensions seraient réduites et qu'une solution négociée à la crise de l'Amérique centrale serait facilitée si les parties intéressées adhéraient strictement au principe de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, si les manoeuvres militaires cessaient, si les conseillers militaires étrangers se retiraient et si les bases militaires étrangères étaient démantelées.

Le Zimbabwe se félicite également des initiatives régionales visant à accroître la confiance entre les Etats d'Amérique centrale, telles que la formation

M. Mudenge (Zimbabwe)

de commissions de surveillance et de contrôle de leurs zones frontalières envisagées entre le Nicaragua et le Costa Rica et, éventuellement, entre le Nicaragua et le Honduras.

La bataille en Amérique centrale ne se livre pas pour le Nicaragua, le Honduras, le Costa Rica ou le Guatemala. C'est un combat pour le triomphe de l'honnêteté, du respect du droit, un combat pour déterminer si, oui ou non, l'ordre juridique mondial actuel a un sens. Si le Nicaragua disparaît, quelque chose d'irremplaçable s'en ira avec lui. Si l'on peut dire de la société internationale qu'elle a une âme, alors cette âme mourra lorsque le Nicaragua mourra.

La situation en El Salvador est également une source de profonde préoccupation pour la communauté internationale. Je voudrais rappeler que, à leur réunion de Harare en septembre dernier, les chefs d'Etat ou de gouvernement :

"... ont exprimé à nouveau leur profonde inquiétude devant le fait que la situation en El Salvador ne cesse de se dégrader par suite de l'aggravation des problèmes économiques, politiques et sociaux et d'un renforcement de l'intervention impérialiste, qui a encore intensifié le conflit armé dans tout le pays." (Ibid., par. 241)

Nous sommes troublés par la poursuite de l'intervention étrangère à El Salvador, étant donné surtout que l'Assemblée générale, dans sa résolution 39/119 (1984) invitait :

"... tous les Etats à s'abstenir d'intervenir dans la situation intérieure de El Salvador et, au lieu de fournir des armes ou d'aider d'une manière ou d'une autre à prolonger et à intensifier la guerre, à encourager la poursuite du dialogue jusqu'à ce qu'une paix juste et durable soit instaurée." (Ibid.)

Nous demandons instamment à toutes les puissances étrangères d'adopter à cet égard une attitude constructive en faveur d'une solution politique qui mettra fin aux souffrances du peuple salvadorien.

Le conflit armé en El Salvador, notamment les attaques, bombardements et déplacements par la contrainte que les forces gouvernementales pratiquent à l'encontre de la population civile dans la zone contrôlée par les forces insurgées, ont causé d'innombrables victimes civiles, augmentant le nombre déjà élevé des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays et soulèvent de graves problèmes sociaux et économiques pour le pays. A cet égard, le Zimbabwe est

M. Mudenge (Zimbabwe)

satisfait que le Gouvernement d'El Salvador ait accepté de reprendre le dialogue avec le Front Farabundo Marti de libération nationale - Front démocratique révolutionnaire (FMLN/FDR) - au début de cette année. Nous sommes toutefois déçus que ces pourparlers n'aient pas encore eu lieu et insistons auprès des deux parties pour qu'elles se mettent rapidement d'accord sur l'ordre du jour de cette réunion afin de pouvoir établir les mécanismes appropriés pour instaurer la justice et la paix dans leur pays perturbé.

Pour conclure, je voudrais exprimer la conviction de mon pays selon laquelle, alors que la communauté internationale peut et doit aider l'Amérique centrale à résoudre ses problèmes par des contributions telles que la non-intervention, la non-ingérence et le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des pays d'Amérique centrale, c'est à ces pays, en fin de compte, qu'il appartient de trouver un modus vivendi entre eux et de se protéger contre les intrusions de l'extérieur susceptibles de semer la zizanie dans les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres. En effet, n'oublions jamais ces vers célèbres du Cassius de Shakespeare :

"Les hommes sont parfois maîtres de leur destin

Si nous en sommes esclaves, cher Brutus,

N'en veuillons pas aux étoiles mais à nous-mêmes."

Mon pays s'est félicité de la réunion historique des cinq Présidents d'Amérique centrale à Esquipulas, au Guatemala, le 25 mai 1986, au cours de laquelle ils ont déclaré que la paix en Amérique centrale ne peut être que le fruit d'un processus démocratique, pluraliste et fondé sur la participation impliquant la promotion de la justice sociale, le respect des droits de l'homme, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et du droit de toutes les nations à déterminer librement et sans ingérence extérieure d'aucune sorte leur modèle économique, politique et social, étant entendu que cette détermination doit résulter d'une volonté librement exprimée par les peuples.

Voilà un bon départ qui augure bien de l'avenir de la région. Mon pays espère sincèrement que de telles initiatives deviendront la norme plutôt que l'exception, permettant ainsi à l'Amérique centrale de cueillir les fruits de la paix, de la liberté et du développement économique qu'elle mérite tellement.

M. KIBEDI (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale examine la situation en Amérique centrale et le danger qu'elle fait peser à la paix et à la sécurité internationales. La situation dans cette région a fait l'objet de l'attention internationale. Elle provoque une inquiétude à l'échelle mondiale et elle constitue l'un de principaux foyers de tension mondiale. Le fait que, depuis quatre ans, nous examinons cette question, montre la préoccupation internationale devant ce conflit et ses ramifications.

L'Ouganda suit de près l'évolution de la situation dans la région. Une raison de l'intérêt que nous portons à cette question et de notre inquiétude devant les problèmes de la région est que nous croyons qu'il y a en jeu certains principes fondamentaux qu'il faut, selon nous, défendre impérativement. Il s'agit, entre autres, des principes de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de la non-intervention dans les affaires d'autres pays et du droit de chaque Etat de choisir et de poursuivre sa propre forme de développement politique, économique et social.

L'Ouganda, en tant que petit pays et pays membre du Mouvement des non-alignés, estime que le respect total des principes que je viens de rappeler et qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies sont la protection qui garantit la sécurité de tous les Etats. C'est pourquoi nous serons toujours vigilants pour les défendre. Il nous paraît regrettable que, dans le conflit actuel en Amérique centrale, ces principes aient été compromis ou violés par des parties de l'intérieur ou de l'extérieur de la région. Par conséquent, on voit s'accroître le danger d'une guerre régionale avec une participation active de puissances extérieures.

Les Ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui ont attiré notre attention sur ce danger dans leur déclaration du 1er octobre 1986 où ils déclaraient :

"La crise qui sévit en Amérique centrale s'aggrave de jour en jour. Le risque de guerre est chaque jour plus présent.

Ceux qui croient en un règlement militaire de ce problème n'en connaissent pas la dimension véritable. Nous souhaitons appeler l'attention sur les dangers qui nous menacent : l'extension du conflit, l'aggravation des affrontements, la guerre." (A/41/662, annexe, p. 2)

M. Ribedi (Ouganda)

Ma délégation a écouté attentivement tous les orateurs qui sont intervenus dans ce débat. Nous avons accordé une attention particulière aux déclarations de la représentante du Nicaragua. Elle a clairement exposé les problèmes auxquels son pays doit faire face. Il ne subsiste aucun doute quant à l'étendue des pressions extérieures et des attaques armées dont le Nicaragua a fait l'objet. Je songe notamment aux poses de mines dans les ports, au blocus économique et aux attaques à la bombe. L'objectif avoué de toutes ces mesures est de déstabiliser le Gouvernement légitime du Nicaragua. Le Nicaragua a donc dû consacrer à la défense de sa souveraineté et de son indépendance des ressources nécessaires à l'oeuvre urgente de reconstruction économique. De même, d'autres Etats d'Amérique centrale, pour une raison ou pour une autre, se sont trouvés entraînés dans ce conflit et se sont lancés dans une course aux armements, ce qui contribue à déstabiliser la région. Le nombre des garnisons et des bases armées a augmenté. Des attaques transfrontières ont provoqué des pertes en vies humaines et des dommages à l'infrastructure économique. La souveraineté des pays et leur intégrité territoriale est mise en cause, voire compromise.

C'est la primauté du droit dans les relations internationales qui doit nous inspirer lorsque nous traitons des conflits entre Etats. C'est notre garantie pour bâtir un monde meilleur où la justice, la liberté et l'autodétermination des peuples seront respectées et sauvegardées. Pour nous, la primauté du droit s'impose à tous les Etats, puissants ou faibles. Dans le cas de l'Amérique centrale, la Cour internationale de Justice a, sans ambiguïté possible, déclaré illégaux les actes perpétrés contre le Nicaragua et a rendu ses arrêts. Au titre de la Charte des Nations Unies, les Etats parties sont obligés de respecter les décisions de la Cour. En fait, l'Assemblée générale, le 31 octobre, a demandé qu'on applique et qu'on respecte immédiatement l'arrêt de la Cour internationale de Justice en date du 27 juin 1986. Nous lançons un appel à tous les intéressés pour qu'ils appliquent cette décision et respectent le jugement de la Cour. S'ils ne le font pas, ils affaibliront la structure du droit international qui régit les relations entre les Etats.*

* M. Thompson (Fidji), Vice-Président, assume la présidence.

M. Kibedi (Ouganda)

On a cherché à transposer les problèmes de l'Amérique centrale sur le plan mondial et à les considérer sous l'angle de la rivalité entre l'Est et l'Ouest. A notre avis, c'est là simplifier un problème complexe. Comme nous avons eu l'occasion de le déclarer dans le passé, les problèmes de l'Amérique centrale prennent leur source dans une longue période de déséquilibre politique et social qui, en grande partie, était le résultat de l'ingérence étrangère. Les frustrations accumulées et l'échec des gens au pouvoir, qui n'ont pas su répondre aux exigences, ont provoqué une cristallisation des forces sociales dans la région pour la revendication des droits politiques pour lesquels elles combattent et un développement et une indépendance nationaux véritables. Les crises ne peuvent donc pas être réglées sans qu'on s'attaque au problème de ces libertés fondamentales. Le défi consiste à combattre le sous-développement qui, en l'occurrence, se trouve renforcé par un siècle de marginalisation et par l'exclusion de la majorité du processus politique. Tous les efforts possibles doivent être déployés pour faciliter ce processus politique. Tous les efforts possibles doivent être faits pour permettre à la région de relever ce défi. C'est ainsi qu'on instaurera une paix durable.

Je voudrais rappeler la position bien connue de l'Ouganda, à savoir que chaque Etat a le droit de décider de son destin et de choisir son propre système politique à l'abri de toute ingérence extérieure. Aucun autre Etat ne peut s'arroger la prérogative de décider ce qui convient le mieux aux autres. Cela vaut aussi bien pour l'Amérique centrale. L'Ouganda respecte par conséquent une démocratie fondée sur le pluralisme, mais porte sur la scène internationale, ce concept, en toute logique, est indissociable de l'acceptation d'une multiplicité de systèmes politiques, économiques et sociaux.

La crise qui a plongé la région dans la violence, les souffrances et l'anxiété doit prendre fin. Les peuples de l'Amérique centrale aspirent à la paix pour pouvoir consacrer leurs énergies et leurs efforts au développement économique et social. Bien que les solutions au problème de l'Amérique centrale ne soient pas faciles à réaliser, nous sommes encouragés par le fait que tous les peuples de la région sont conscients d'avoir les mêmes objectifs. La tâche la plus urgente est de créer les conditions de la paix grâce auxquelles les aspirations légitimes des Etats d'Amérique centrale pourront être satisfaites.

M. Kibedi (Ouganda)

Dans ce contexte, nous nous félicitons des efforts du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui. Leurs initiatives ont fourni de bonnes bases pour un règlement pacifique de cette crise. Il faut se rappeler que, le 7 novembre 1984, le Groupe de Contadora a présenté un traité, l'Acte de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, qui tenait compte des intérêts légitimes de tous les pays de la région.

M. Kibedi (Ouganda)

Il n'est pas surprenant que les propositions avancées par le Groupe pour établir un cadre de coexistence et de coopération entre les pays de la région aient reçues l'approbation mondiale. Le fait que le Nicaragua ait accepté cet ensemble sans la moindre réserve a été pour nous un signe d'encouragement. A notre avis, cette attitude reflétait la bonne volonté de ce pays et son désir de trouver une solution pacifique aux problèmes de la région. Nous espérons alors que d'autres réagiraient positivement mais hélas!, cela n'a pas été le cas.

Nous regrettons vivement qu'à partir de cette base aucun progrès n'ait pu, depuis lors, être enregistré vers les objectifs souhaités. Tout au contraire, la région a été entraînée dans un conflit qui s'est intensifié. Les récents événements au cours desquels un avion étranger participant à des opérations militaires a été abattu au Nicaragua sont des preuves évidentes du conflit et du danger qu'il représente pour la paix et la sécurité internationales.

L'Ouganda a toujours affirmé que seul le dialogue peut permettre aux pays concernés de parvenir à un règlement pacifique. C'est pourquoi nous regrettons que tout dialogue entre le Nicaragua et les Etats-Unis soit rompu. Nous demandons aux deux pays de reprendre leurs entretiens bilatéraux.

A notre avis, l'Acte final de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale constitue une proposition globale et équilibrée permettant d'envisager le règlement du conflit dans la région. Si tous les pays voulaient faire preuve de réelle volonté politique, un règlement pacifique serait à notre portée. Il faut que tous ensemble nous appuyions le Groupe de Contadora dans ses efforts pour parvenir à ce résultat. Cet appui ne doit pas se limiter à de simples déclarations de principe. L'important, maintenant, est d'agir. Malheureusement, des mesures ont été prises précédemment par certains dans le but d'entraver le processus de Contadora.

Ma délégation tient à manifester son appui sans réserve au processus de Contadora. Comme l'a déclaré le Président Voweri Museveni, à la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Harare :

"L'Amérique centrale est au premier plan de l'actualité si l'on se réfère à la lutte entre les nationalistes locaux et une grande puissance.

Aujourd'hui, la région est marquée par la déstabilisation, les actes de provocations et de sabotage, qui vont, dans certains cas, jusqu'au minage de ports.

M. Kibedi (Ouganda)

Le Nicaragua a chèrement payé sa détermination à travers la révolution qu'il a menée pour obtenir l'indépendance et le non-alignement. Nous lançons un appel pressant pour que les problèmes d'Amérique centrale puissent être réglés par des moyens pacifiques. Il existe déjà un cadre pour la paix dans la région, négocié sous les auspices du Groupe de Contadora, permettant à tous les pays de la région de vivre en paix. Nous nous félicitons de la réaction positive du Nicaragua à l'Acte final pour la paix et nous demandons aux autres parties de réagir de même."

M. KIILU (Kenya) (interprétation de l'anglais) : La situation politique actuelle en Amérique centrale place la communauté internationale dans une situation qui peut menacer la paix et la sécurité internationales et exige donc un examen approfondi et la recherche de solutions.

Le Kenya pense que la paix en Amérique centrale est réalisable au moyen de négociations et non pas à travers un affrontement militaire. Il pense également que ce règlement négocié peut être trouvé dans le cadre de l'initiative du Groupe de Contadora, entamé en septembre 1983 par la Colombie, le Mexique, Panama et le Venezuela et renforcé ensuite par le Groupe d'appui, c'est-à-dire l'Argentine, le Brésil, le Pérou et l'Uruguay, en tant que moyen diplomatique pour faire cesser le conflit qui s'intensifie dans la région. Les quatre nations du Groupe de Contadora ont constaté un vide diplomatique dans le conflit et ont fait en sorte de combler ce vide. L'initiative de Contadora devait constituer le contrepois à la domination de puissances étrangères dans le conflit. De même les membres du Groupe espéraient renforcer leur propre rôle et exercer leur influence dans l'examen des problèmes auxquels est confrontée leur région afin que se dégage une tendance susceptible d'amener à une solution pacifique du conflit d'Amérique centrale.

Pour notre part, nous pensons que l'initiative du Groupe de Contadora a pu créer un consensus autour d'un certain nombre d'objectifs pouvant servir de base à un règlement négocié, comme mentionné dans les 21 points du document d'objectifs de septembre 1983. Le Kenya est d'accord avec les principaux points, à savoir : premièrement, la démocratisation et la réconciliation nationale au sein des pays entraînés dans le conflit; deuxièmement, la réduction et l'élimination progressive des conseillers des troupes militaires étrangères, quel que soit leur impact idéologique; troisièmement, l'interdiction d'y installer des bases militaires étrangères; quatrièmement, la cessation de l'appui aux forces paramilitaires à travers les frontières; cinquièmement, le contrôle de la course aux armements sur

M. Kiilu (Kenya)

le plan régional. Ces points figuraient dans le projet de traité ou Acte de septembre 1984 et ont été rapidement acceptés par certains, mais tout aussi rapidement rejetés par d'autres.

Ma délégation croit fermement que les problèmes particuliers à la région doivent être réglés par les habitants de cette région. Il faut trouver des solutions locales aux problèmes locaux. C'est en reconnaissant l'importance et l'efficacité des solutions régionales aux problèmes régionaux que les peuples du monde, par l'intermédiaire de l'ONU et de sa Charte, ont préconisé fermement que des solutions régionales soient apportées aux problèmes régionaux. L'Article 33 de la Charte, par exemple, appelle, entre autres, les nations à recourir aux organismes ou accords régionaux, ou à d'autres moyens pacifiques de leur choix pour régler les différends locaux, avant de saisir le Conseil de sécurité des Nations Unies. De même, l'Article 52 de la Charte demande aux Nations de "faire tous leurs efforts pour régler d'une manière pacifique, par le moyen desdits accords ou organismes, les différends d'ordre local". Les différends d'ordre local doivent être réglés par les principaux protagonistes.

C'est pourquoi, reconnaissant l'efficacité des solutions régionales aux différends régionaux, ma délégation estime que les efforts du Groupe de Contadora et ceux du Groupe de support sont analogues à ceux que nous déployons dans la région d'Afrique orientale et ailleurs. En ce qui nous concerne, nous estimons qu'il nous appartient d'examiner et de régler nos propres problèmes d'ordre économique, politique et social.

Notre Président, M. Daniel Arap Moi, n'a pas ménagé ses efforts pour promouvoir des relations de bon voisinage dans la région. Des solutions mises au point à l'extérieur et qui peuvent s'avérer efficaces dans le processus de réconciliation nationale et du développement économique ne peuvent être considérées comme des solutions globales. Alors que le Kenya reconnaît l'importance et l'efficacité de la communauté internationale et de ses organes pour le règlement des différends internationaux, il est également fermement convaincu que la dernière ligne droite menant à la paix et à la sécurité ne peut être tracée que de l'intérieur. L'approche régionale aux solutions de crise est claire. Nous exhortons le village dans son ensemble et le Conseil du village - les Nations Unies - à donner une nouvelle vigueur aux efforts régionaux afin de trouver des solutions à des situations de crise comme celle que nous connaissons, de même qu'aux efforts du Groupe de Contadora et à tous autres qui pourraient être entrepris où que ce soit.

M. Kiilu (Kenya)

Si les circonstances particulières de la région de l'Afrique orientale ne peuvent être pleinement transplantées dans la région d'Amérique centrale et vice versa, les deux régions ont cependant beaucoup à apprendre l'une de l'autre et ont beaucoup d'enseignements à tirer de leur expérience respective pour contribuer ainsi à renforcer l'approche régionale d'un règlement pacifique des différends.

Le Kenya appuie les efforts incessants que déploie le Groupe de Contadora dans la recherche d'une solution pacifique à la situation dans laquelle se trouve entraînée la région de l'Amérique centrale. Mais tout en reconnaissant l'importance de l'initiative de Contadora, il précise qu'il est plus difficile de trouver une solution diplomatique que d'en demander une. Il y a des obstacles à surmonter. En Amérique centrale, ma délégation maintient que le Groupe de Contadora s'est engagé dans la bonne voie. Nombre de ses groupes de travail s'attaquent maintenant aux problèmes de la cessation du trafic d'armes, de l'établissement de procédures de vérification efficaces des niveaux d'armements prédéterminés, etc.

Un règlement négocié ne doit pas être de pure façade. Tous les protagonistes doivent être disposés à respecter un tel règlement de compromis.

M. VLASCEANU (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : La délégation roumaine partage la profonde préoccupation manifestée, à cette tribune, par de nombreuses délégations au sujet de la situation en Amérique centrale, qui, cette année, est devenue plus complexe encore et se caractérise par des signes de tension accrue.

Nous constatons avec regret que cette détérioration de la situation ne frappe pas seulement l'Amérique centrale mais également le monde entier. Nous regrettons également qu'elle soit survenue durant l'année même que l'Organisation des Nations Unies a solennellement proclamée Année internationale de la paix, dans le cadre de laquelle tous les peuples étaient appelés à s'associer aux efforts destinés à sauvegarder la paix et l'avenir de l'humanité, et après que l'Assemblée générale eut adressé un appel solennel à tous les Etats Membres, à sa quarantième session, pour qu'ils s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force ou d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres Etats et ne recourent qu'à des moyens pacifiques, à la négociation, pour régler leurs différends et leurs conflits.

M. Vlasceanu (Roumanie)

L'évolution de la situation en Amérique centrale et ailleurs montre que l'appel de l'Assemblée générale n'a pas encore été entendu et ne s'est pas traduit en mesures politiques, en mesures résolues propres à réduire les foyers de tension et les conflits afin d'ouvrir la voie à la détente et d'offrir de véritables perspectives de paix, de compréhension et de sécurité pour tous. Cela devrait nous conforter dans notre conviction que la seule voie est la raison, et nous avons la responsabilité, en tant que Membres des Nations Unies et de la communauté internationale, dignes et conscients de leurs responsabilités, de chercher, avec détermination, à renverser ce cours dangereux des événements et de rechercher des solutions politiques aux problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui.

Se fondant sur ce qui précède et sur la nécessité de s'opposer à toute mesure qui risque de compromettre la paix et la sécurité des peuples, la Roumanie et le Président Ceausescu ont, à plusieurs reprises, lancé des appels à la raison et à la modération dans les relations internationales, et demandé que l'on mette fin, sans retard et à tout jamais, à toutes actions militaires et démonstrations de force et que l'on règle tous les conflits et différends par un processus de négociations politiques.

A ce propos, nous estimons que l'Organisation des Nations Unies, agissant conformément aux principes et buts de la Charte, devrait intensifier ses efforts pour éliminer la politique de force et d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, encourager le règlement pacifique des conflits existants, y compris la crise en Amérique centrale, et affirmer le droit de toutes les nations à un développement indépendant et libre.

Nous pensons que l'intensification des tensions en Amérique centrale et le risque de conflit armé, avec une intervention possible de l'extérieur de la région, exigent que l'on poursuive les efforts destinés à harmoniser les positions des parties intéressées et que l'on renforce les mesures politiques et diplomatiques propres à favoriser la conclusion et la signature de l'Accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

L'intensification des tensions cette année, les attaques militaires contre la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale et la stabilité du Nicaragua et les pressions politiques et économiques qui ont entraîné des pertes humaines et économiques et affecté le développement économique normal du pays, accroissent le risque d'une guerre régionale et font obstacle aux efforts et au dialogue préconisés par le Groupe de Contadora en vue d'une solution politique aux problèmes de la région.

M. Vlasceanu (Roumanie)

Comme de nombreuses délégations l'ont indiqué à juste titre, de telles actions, notamment l'appui financier accordé aux contras, destinées à renverser le Gouvernement du Nicaragua légitimement constitué, sont contraires aux normes acceptées de conduite dans les relations internationales, violent les principes du droit international et constituent des actes d'ingérence directe dans les affaires intérieures du Nicaragua ainsi qu'une menace à son indépendance politique, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Il est évident que toutes ces actions ont aggravé la situation générale dans la région, intensifié les tensions et dressé de nouveaux obstacles sur la voie des efforts tentés pour parvenir à un règlement général et complet, mettre un terme à l'ingérence étrangère, aux actions militaires et à la politique de force dans la région, et créer le climat propice à la paix et à la coopération que recherchent activement le Nicaragua, le Groupe de Contadora, le Groupe d'appui et d'autres pays latino-américains. Ces actions dirigées contre le Nicaragua sont également contraires aux principes énoncés dans le message de Caraballeda sur la paix, la sécurité et la démocratie, adopté par les pays d'Amérique centrale dans la Déclaration du Guatemala, où l'on propose une solution juste et équilibrée à la crise en Amérique centrale, solution qui garantit l'exercice du droit des peuples de choisir librement leur propre mode de vie sociale et politique, sans ingérence dans leurs affaires intérieures.

Nous sommes convaincus que la cessation immédiate de toutes les menaces et actes hostiles contre le Nicaragua, la renonciation absolue aux actes d'intervention dans ses affaires intérieures, le respect de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale, l'acceptation dans la pratique du principe du non-recours à la force et d'autres principes qui régissent les relations inter-Etats réduiraient les tensions et contribueraient à la recherche d'une solution politique négociée aux problèmes de l'Amérique centrale. C'est la seule base sur laquelle puisse reposer la confiance mutuelle qui permettrait de créer un climat favorable à la paix, à la sécurité et à la coopération dans toute l'Amérique centrale.

Comme on le sait bien, la Roumanie, convaincue que les problèmes en Amérique centrale peuvent être résolus par des négociations et un dialogue régionaux pacifiques, n'a cessé d'appuyer, dès le début, le processus de négociations entrepris par le Groupe de Contadora. Nous sommes convaincus qu'avec la création du Groupe d'appui, ses initiatives renforcent les efforts de paix entrepris dans la région.

M. Vlasceanu (Roumanie)

Cette position d'appui constant en faveur d'un dialogue politique entre les nations et des initiatives de paix prises par le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui a été exprimée à plusieurs reprises par le Président de la Roumanie, notamment dans des pourparlers et des contacts avec des dirigeants et des représentants des pays latino-américains. Tout récemment, dans une interview accordée au magazine mexicain Mundo Internacional, le Président a indiqué que les problèmes vitaux de l'Amérique latine avaient trait à l'indépendance de son développement économique et social et à la cessation définitive de toute ingérence dans ses affaires intérieures. A cet égard, nous apprécions grandement les activités du Groupe de Contadora visant à résoudre les problèmes de l'Amérique centrale.

Nous avons toujours souligné à ce sujet combien il importait de respecter le droit de tout peuple de décider de son propre sort, sans ingérence extérieure, d'éliminer la force et la menace de la force, ainsi que les relations de domination, d'inégalité et d'injustice et de régler tous les différends par la voie des négociations, compte tenu du droit de tout peuple à la liberté, à l'indépendance, à la souveraineté et à un développement socio-économique conforme à ses propres intérêts et aspirations.

Nous pensons que les principes du droit international et les normes de conduite des relations entre Etats doivent être strictement respectées et que toute forme de pression, y compris le blocus économique et tout autre type d'ingérence extérieure dans les affaires intérieures des pays d'Amérique centrale, devrait cesser.

Dans cet esprit, nous assurons de notre solidarité le peuple nicaraguayen dans sa lutte pour défendre son droit à un développement social et économique libre, sans ingérence extérieure, et pour le renforcement de son indépendance. En même temps, nous sommes favorables à un règlement négocié des problèmes existant entre les Etats-Unis et le Nicaragua et entre les différents Etats d'Amérique centrale.

Exprimant sa solidarité et son appui en faveur de la juste cause du peuple nicaraguayen, le peuple roumain demande que soit mis fin à toute ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et condamne résolument toute violation des normes de la justice et de la légalité internationale, ainsi que des principes de la Charte des Nations Unies.

M. Vlasceanu (Roumanie)

La délégation roumaine préconise également l'intensification des activités politiques des Etats d'Amérique centrale visant à trouver une solution négociée au conflit de la région, la conjugaison de leurs efforts et de ceux du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui afin de lancer de nouvelles initiatives pour aboutir à la conclusion définitive, à la signature et à l'application de l'Accord de Contadora sur la paix et la coopération en Amérique centrale.

Nous appuyons l'appel lancé depuis cette tribune à toutes les parties intéressées pour qu'elles s'abstiennent de faire quoi que ce soit qui puisse faire obstacle au processus de négociation et qu'elles contribuent à un climat de compréhension propice à la promotion de la cause des peuples de la région.

Nous pensons que l'Assemblée générale, à partir des efforts positifs déployés en faveur d'un règlement pacifique de la situation en Amérique centrale, devrait exprimer son appui unanime pour ce processus de négociation et demander sa poursuite et son achèvement.

Nous appuyons pleinement le projet de résolution, qui répond à ces conditions, ainsi que tous les autres efforts visant à faire que la paix devienne une réalité en Amérique centrale.

M. ANDRADE DIAZ DURAN (Guatemala) (interprétation de l'espagnol) :
L'Assemblée générale des Nations Unies examine la question de la situation en Amérique centrale, qui comprend deux éléments : les menaces contre la paix et la sécurité internationales et les initiatives de paix qui ont été prises. Le fait que, comme ces dernières années, l'ONU ait inscrit un point relatif à l'Amérique centrale à la présente session traduit la préoccupation profonde de la communauté internationale face à la crise qui touche gravement cette région. Il est donc extrêmement important que l'on continue d'examiner ce grave problème dans cette instance, et qu'on en discute de façon que tous les pays ici représentés puissent mieux comprendre les différents éléments et circonstances qui sont en jeu.

Le Guatemala est tout à fait conscient de l'importance des mesures visant à encourager des accords qui permettraient de rétablir la stabilité régionale et d'assurer la prospérité des pays d'Amérique centrale.

A cet égard, il est bon de citer ce que le Secrétaire général déclare à ce sujet dans son rapport sur l'activité de l'Organisation :

"En Amérique centrale, la situation n'a cessé de se dégrader sous l'effet de la pénétration progressive d'idéologies antagonistes, des tentatives faites pour

M. Andrade Diaz Duran (Guatemala)

imposer des solutions unilatérales aux problèmes de la région et du recours à la force. Les efforts inlassables du Groupe de Contadora, soutenu ensuite par le Groupe d'appui, contribuent à prévenir l'éclatement d'un conflit généralisé, mais l'accord qui établirait la paix dans la région n'est toujours pas réalisé. Je suis convaincu que ce n'est qu'en isolant la situation en Amérique centrale du conflit Est-Ouest et en recherchant une solution latino-américaine tenant compte des besoins économiques et sociaux de la région que l'on parviendra à un règlement véritable. Il y faut l'appui de tous les pays qui ont des intérêts dans la région." (A/41/1, p. 2)

Je voudrais également rappeler que depuis que l'Assemblée générale, en 1983, a été saisie de l'affaire de l'Amérique centrale, elle a réaffirmé le droit des peuples de la région à vivre en paix et à décider de leur avenir, sans ingérence ou intervention étrangères; elle a condamné toute atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale des Etats de la région et leur a demandé de s'abstenir de toute pression ou violence les uns envers les autres. L'Assemblée générale a également rappelé la validité des principes consacrés dans la Charte pour ce qui est d'assurer la coexistence et la paix entre les peuples.

Les années suivantes, l'Assemblée générale a réaffirmé son soutien à l'initiative de paix du Groupe de Contadora, appuyée il y a un an par le Groupe d'appui.

Malgré les efforts de négociation soutenus déployés dans le cadre de Contadora, la situation tend à se détériorer encore. Les frictions augmentent et une série d'éléments additionnels et de circonstances particulières ont rendu plus difficile la réalisation d'accords conduisant à la détente et à la paix dans la région.

L'initiative de Contadora se heurte à toute une série de facteurs adverses qui ont des conséquences négatives sur la possibilité de poursuivre un dialogue constructif qui facilite une communication permanente entre les parties qui aboutisse finalement à la conclusion d'accords concrets.

Voilà précisément pourquoi il est plus que jamais nécessaire de renforcer ce processus, de l'encourager, de le stimuler, pour qu'il continue et s'enrichisse de nouveaux apports. Il faut en particulier que les gouvernements de la région démontrent par leurs actes, qu'ils veulent trouver des solutions et que la bonne volonté et surtout la bonne foi dans les négociations permettront d'aboutir à des

M. Andrade Diaz Duran (Guatemala)

formules d'accord qui permettent dans l'immédiat d'éviter une dégradation plus grande de la situation. Nous avons à plusieurs reprises insisté sur la nécessité impérieuse d'avoir des positions plus souples; il faudrait que tous ceux qui sont réunis autour de la table de négociation, non seulement fassent des propositions ou présentent des demandes, mais également sachent transiger et céder car ce qui est en jeu, ce n'est ni plus ni moins que la paix de nos peuples et, en l'occurrence, la responsabilité de tous et de chacun des gouvernements est très grande et exige des sacrifices.

M. Andrade Diaz Duran (Guatemala)

Le Guatemala tient à réaffirmer catégoriquement dans cette instance son appui résolu et inconditionnel au processus de Contadora. Nous, qui connaissons de près l'action de Contadora et qui y avons participé activement, pouvons affirmer avec toute l'autorité requise et de façon catégorique que cette médiation a été objective et que ses bons offices ont été dispensés avec générosité et constance. Nous, Centraméricains, avons été écoutés, des suggestions et des propositions nous ont été présentées, toujours avec respect et, dans le même temps, accompagnées d'initiatives créatrices. Plusieurs années de patientes négociations ont évité un affrontement militaire généralisé et nous ont offert la possibilité de trouver par nous-mêmes le chemin qui nous permettra de surmonter nos divergences. Qu'il me soit permis, dans cette situation d'urgence, de rendre hommage aux gouvernements du Venezuela, du Mexique, de la Colombie, de Panama, du Pérou, du Brésil, de l'Argentine et de l'Uruguay.

Il y a quelques jours, la seizième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (OEA), notre entité continentale la plus représentative, a achevé ses travaux avec succès. A cette assemblée, on a examiné et débattu la question qui retient aujourd'hui notre attention. Je puis assurer que les déclarations qui ont été faites ont été marquées non seulement par la franchise mais par la sincérité et par la qualité de leur contenu. Certes, il y a eu des moments difficiles, mais tous les participants ont toujours fait preuve d'un esprit de conciliation et c'est ainsi qu'on a pu approuver par acclamation une résolution, dont je vais lire un extrait - qui figure dans sa partie principale - en raison de sa très grande importance et de sa portée :

"L'Assemblée générale,

1. Décide de prendre note des communications des ministres des affaires étrangères, et de reconnaître les efforts louables que le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui viennent de déployer pour réaliser la paix en Amérique centrale.
2. Réitère son appui aux démarches de paix du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui et demande instamment à tous les Etats de continuer à leur apporter un soutien énergique.
3. Demande au Groupe de Contadora et au Groupe d'appui de poursuivre leurs efforts courageux pour instaurer la paix en Amérique centrale.
4. Demande au Groupe de Contadora et au Groupe d'appui de présenter à la douzième session ordinaire une communication sur leurs démarches de paix."

M. Andrade Diaz Duran (Guatemala)

Cela prouve que nous sommes tous conscients du fait qu'il est indispensable de continuer à travailler intensément pour permettre la réalisation des objectifs auxquels nous aspirons. C'est précisément pour cette raison qu'il convient de rappeler et de souligner l'importance du document contenant les objectifs que les Centraméricains ont approuvé par consensus, au niveau de leurs présidents respectifs, en septembre et octobre 1983, et qui reflète fidèlement les aspirations des peuples centraméricains. Les 21 points de ce document historique, qui jusqu'à présent est le seul à avoir été approuvé sans réserve par les cinq gouvernements, reflète avec une très grande clarté les éléments fondamentaux des questions politiques, socio-économiques et les questions de sécurité. Le Guatemala est convaincu qu'il ne faut ménager aucun effort pour réconcilier véritablement tous nos pays, tant au niveau sous régional qu'au niveau interne. Le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, ainsi que celui de l'autodétermination des peuples, doivent être strictement respectés, mais nous pensons également qu'il est tout aussi important pour les peuples de pouvoir librement exercer leur droit à l'autodétermination, ce qui signifie qu'ils doivent avoir la possibilité de choisir, sans aucune limitation ni pression d'aucune sorte, le gouvernement qu'ils désirent, en toute liberté, dans le respect du pluralisme politique et idéologique des droits fondamentaux de l'homme.

Par sa neutralité active, le Guatemala cherche à jouer un rôle positif dans la région. Il doit toujours veiller à maintenir une attitude équilibrée et prudente, tout en essayant d'être constructifs et en s'associant aux efforts de Contadora. C'est ainsi que le Président Vinicio Cerezo a convoqué, il y a quelques mois, les présidents centraméricains à une réunion dans la villa d'Esquipulas, un endroit chargé d'histoire et de tradition, situé à une zone frontière commune aux trois pays frères. Au cours de cette réunion, on a étudié un projet destiné à mettre en place un parlement centraméricain, une instance autonome, où l'on pourrait discuter des problèmes communs et des moyens de les résoudre. Cette initiative a été saluée et encouragée avec enthousiasme par le Groupe de Contadora et par le Groupe d'appui, auxquels nous exprimons toute notre reconnaissance. On a déjà travaillé à ce projet avec enthousiasme et dévouement. On a régulièrement tenu des réunions au niveau des vice-présidents et des ministres des relations extérieures et, actuellement, une commission technique prépare des propositions concrètes afin que les gouvernements puissent les étudier et finalement prendre la décision politique de constituer le Parlement.

M. Andrade Diaz Duran (Guatemala)

Mais en dépit de tout cela, nous sommes convaincus que le dialogue et la communication sont devenus plus difficiles. Le Guatemala a continué à prendre différentes initiatives pour réactiver le processus de Contadora. Notre Ministre des relations extérieures, accompagné du Vice-Ministre, s'est rendu, il y a deux semaines, dans les pays centraméricains afin de demander aux gouvernements de participer à nouveau aux débats organisés par Contadora. La réaction des gouvernements a été positive, bien que certains d'entre eux aient indiqué qu'ils exigeaient qu'auparavant des conditions favorables soient réunies, en précisant qu'elles le seraient si l'on évitait de discuter simultanément et parallèlement de la problématique centraméricaine dans des instances différentes. Je voudrais rappeler à ce propos que le Gouvernement du Guatemala, dans une communication adressée au Groupe de Contadora et au Groupe d'appui, a déclaré, entre autres, il y a quelques mois : "le Gouvernement du Guatemala souscrit à l'affirmation contenue dans la déclaration de Esquipulas selon laquelle le processus de Contadora constitue la meilleure instance politique dont l'Amérique centrale dispose à présent pour réaliser la paix et la démocratie et atténuer les tensions.

C'est pourquoi il a accueilli avec satisfaction la détermination des gouvernements de Contadora de continuer à apporter leur précieux concours au processus de négociations diplomatiques en cours. Conformément à la lettre et à l'esprit de la déclaration d'Esquipulas, il est extrêmement important, pour le Gouvernement de Guatemala, que l'Accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale soit pleinement appliqué".

Le Guatemala confirme son appui aux démarches de Contadora, et il déclare également que l'action menée par les Nations Unies contribuera largement aux efforts de la communauté internationale, en vue d'éviter un affrontement en Amérique centrale et de parvenir, conformément aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies, à une solution globale, intégrée et négociée, par la voie diplomatique et politique, sans violence et sans ingérences étrangères qui ne feraient que compliquer la situation. Nous appuyons également sans réserve l'appel lancé aux Etats par cette assemblée leur demandant de s'abstenir de toute action militaire ou autre destinée à exercer une pression politique dans la région et demandant notamment à tous ces Etats qui ont des liens ou des intérêts dans la région de collaborer aux efforts entrepris en vue de trouver une solution pacifique.

M. Andrade Diaz Duran (Guatemala)

En plus des problèmes politiques et de sécurité, il faut signaler que l'Amérique centrale traverse une crise économique sans pareil depuis 30 ans. Le Secrétaire général déclare à juste titre, dans son rapport sur la situation dans la région, que le revenu réel par habitant a diminué depuis la fin de 1985 et, pour certains pays de la région, a atteint les niveaux des années 60. Quant au taux d'épargne et d'investissement, il est tombé de plus de 40 % entre 1978 et 1985. Dans la même période, les termes de l'échange ont connu une détérioration de presque 50 % et la valeur des exportations de près de 25 %.

Je voudrais souligner que le Guatemala et tous les Centraméricains veulent l'intégration économique : même au vu des problèmes actuels, cette intégration continue reste le meilleur moyen de promouvoir la compréhension et, surtout, le développement conjoint de notre région. En dépit des quelques effets négatifs de cette crise sur le processus d'intégration, il existe des liens d'interdépendance économique importants, des intérêts communs nés de ce processus d'intégration et qui non seulement ont résisté à certaines conséquences dues aux tensions mais ont permis d'atténuer la gravité de cette crise. C'est pourquoi les habitants d'Amérique centrale se félicitent de l'initiative du Secrétaire général tendant à mettre en place un plan coordonné d'aide massive pour les cinq pays de la région, afin de venir en aide aux gouvernements pour leur permettre de surmonter la crise économique actuelle.

Enfin, le Guatemala lance un appel aux gouvernements de l'Amérique centrale afin que, dans un esprit de solidarité et de coopération, nous réactivions le processus de négociation de Contadora. Les attitudes rigides ou dogmatiques ne favorisent pas les accords négociés. Il faut faire preuve de beaucoup de souplesse et de beaucoup de volonté politique. Nos peuples exigent de nous que nous agissions avec sagesse et avec le sens de nos responsabilités. Toute erreur, toute précipitation pourrait avoir des conséquences tragiques et imprévisibles. Réfléchissons calmement en sachant que personne n'a le monopole de la vérité. C'est pourquoi il faut que nous soyons prêts à faire des concessions réciproques afin de pouvoir réaliser les valeurs les plus nobles de l'homme : la paix, la justice, la démocratie et le développement intégré. C'est à nous, Centraméricains, de décider et de forger notre propre avenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le cadre du débat sur ce point de l'ordre du jour. Je donne maintenant la parole au représentant du Venezuela, pour qu'il nous présente le projet de résolution A/41/L.34.

M. AGUILAR (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : A la fin du débat sur la question qui porte sur la situation en Amérique latine, nous restons convaincus qu'une solution rapide du conflit dans cette partie de notre continent est bien l'un des soucis premiers de la communauté internationale. De même, parmi toutes les déclarations entendues au cours de ce débat, on voit se préciser un soutien plus grand au Groupe de Contadora et au Groupe d'appui en tant que mécanisme tout à fait approprié pour promouvoir une solution heureuse à la crise en Amérique centrale.

Inspirés par l'esprit qui a régné sur notre débat, et au nom de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Mexique, du Panama, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela, je présente à l'Assemblée le projet de résolution A/41/L.34.

Le texte que les représentants ont sous les yeux s'inspire essentiellement de la décision adoptée à la seizième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains qui a eu lieu la semaine dernière au Guatemala et qui a compté sur l'appui de tous les pays membres de cette organisation régionale qui s'y trouvent représentés. Eviter une guerre en Amérique centrale et défendre à tout prix la paix : tel est l'impératif auquel nous obéissons en présentant ce projet.

Dans le préambule, nous avons reflété de façon tout à fait claire les points essentiels sur lesquels doit être basé un processus de paix, et cela d'un point de vue essentiellement latino-américain, et en particulier centraméricain. Il réaffirme les buts et l'esprit de résolutions antérieures aussi bien du Conseil de sécurité que de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il réaffirme en particulier le droit de tous les pays de la région centraméricaine de vivre en paix et dans la sécurité sans ingérence extérieure et il demande à tous les Etats intéressés, qu'ils fassent ou non partie de la région, de respecter l'appel urgent du Conseil de sécurité et de coopérer pleinement à la recherche de solutions par un dialogue franc et constructif sous l'égide du Groupe de Contadora. Un élément important que l'on trouve dans le préambule est le rappel qui est fait de l'appui réel de la communauté internationale à la mission de paix du Groupe de Contadora

M. Aguilar (Venezuela)

qui a stimulé ces efforts, renforcé l'année dernière par l'appui inlassable du Groupe de Lima, constitué par l'Argentine, le Brésil, le Pérou et l'Uruguay.

Les auteurs ont également jugé qu'il convenait de souligner un aspect important de la résolution 39/4 de l'Assemblée générale, selon laquelle elle demande instamment à chacun des cinq gouvernements d'Amérique centrale d'accélérer ses consultations avec le Groupe de Contadora de sorte que le processus de négociations aboutisse rapidement et de respecter pleinement les buts et principes de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale. En rappelant la résolution 562 (1985) du Conseil de sécurité, nous avons souligné l'appel lancé à tous les Etats de s'abstenir de prendre, contre tout Etat de la région, des mesures politiques, économiques ou militaires quelconques qui pourraient nuire à la réalisation des objectifs de paix du Groupe de Contadora.

Nous avons également tenu compte du droit des peuples de l'Amérique centrale de réaliser la paix, le développement et la justice sans ingérence extérieure, selon leur propre décision et leur expérience historique, sans oublier le principe d'autodétermination et de non-intervention.

M. Aguilar (Venezuela)

La dernière partie du préambule du projet de résolution reflète avec éloquence notre préoccupation devant l'aggravation de la crise en Amérique centrale qui risque de déclencher un conflit lourd de graves conséquences pour le reste du continent.

Les coauteurs de ce projet sont absolument convaincus que tous les membres de la communauté internationale partagent leur point de vue sur la gravité de la situation, comme l'ont dit les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui dans leur déclaration du 1er octobre 1986.

Passant maintenant au dispositif du projet de résolution que j'ai l'honneur de présenter, l'Assemblée, au paragraphe 1, réaffirme sa conviction que le règlement global, intégré et négocié du conflit en Amérique centrale exige le respect sans réserve, de la part de tous les Etats, des principes du droit international consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Les deux paragraphes suivants portent sur les démarches de paix du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, auxquels l'Assemblée demande de persévérer dans leurs efforts avec l'appui résolu de tous les Etats.

Nous sommes persuadés que, désireux d'exprimer leur désir et leur volonté d'aider à l'instauration de la paix en Amérique centrale, tous les Etats Membres appuieront le projet présenté, de manière à ce qu'il soit approuvé par consensus. Bien sûr, nous espérons que l'Assemblée pourra exprimer son accord sur ce projet au cours de cette séance même si possible.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/41/L.34. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite l'adopter?

Le projet de résolution est adopté (résolution 41/37).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donnerai maintenant la parole aux représentants qui désirent expliquer leur position en ce qui concerne la résolution qui vient d'être adoptée.

Puis-je rappeler aux membres que la durée de leurs interventions est limitée à 10 minutes et qu'ils doivent les faire de leur place.

M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Le consensus d'aujourd'hui confirme le besoin de paix et de dialogue des Amériques. Nous tous dans cet hémisphère avons réaffirmé notre désir à résoudre les divergences de la région dans un cadre régional et sans ingérence extérieure.

M. Yost (Etats-Unis)

Le projet de résolution présenté aujourd'hui souligne le désir de coopération exprimé dans la résolution approuvée le 14 novembre par l'Organisation des Etats américains.

La participation de mon pays à l'adoption par consensus de ce projet de résolution est un hommage rendu à l'esprit de démocratie qui souffle sur l'Amérique centrale. La référence à l'autodétermination renforce le rôle crucial de la démocratie qui permet aux citoyens de choisir leurs dirigeants par des élections libres et justes. Nous sommes heureux de voir que tous les pays d'Amérique centrale s'associent pour appuyer cet appel au dialogue constructif.

Les Etats-Unis restent attachés au Document d'objectifs de Contadora de 1983. Nous nous félicitons des initiatives prises par tous les pays pour encourager le groupe de Contadora et le Groupe d'appui dans leurs efforts en vue d'élaborer un accord permettant l'application simultanée, vérifiable et complète de ces points de manière telle que tous les peuples d'Amérique centrale puissent vivre en paix et en sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je voudrais rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une déclaration dans l'exercice du droit de réponse est limitée à dix minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes; les délégations doivent faire ces interventions de leur place.

Mme ASTORGA GADEA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Les opinions de plus de 55 pays qui ont participé au débat sur cette question importante ont été exprimées avec une telle éloquence que nous doutons qu'il soit nécessaire de répliquer à la déclaration faite hier dans l'exercice de son droit de réponse, et à la déclaration d'aujourd'hui de la délégation américaine. D'autres pays l'ont fait de manière extrêmement claire.

Les représentants de divers pays qui ont participé au débat ont souligné la nécessité du respect des principes et des normes du droit international et, en particulier, des principes de non-ingérence et d'autodétermination, dans la recherche de la solution du problème de l'Amérique centrale. Point n'est besoin de dire quel est celui qui viole essentiellement ces principes et ces normes. Les attaques gratuites, la désinformation, les mensonges n'arrivent pas à cacher cette

Mme Astorga Gadea (Nicaragua)

vérité, ni la part de responsabilité qui revient aux Etats-Unis dans la situation qui sévit dans notre région.

L'adoption, il y a quelques instants, du projet de résolution présenté par Contadora démontre également le désir de tous les pays représentés dans cette enceinte de résoudre les problèmes d'Amérique centrale par la négociation, sans ingérence extérieure.

Malheureusement, néanmoins, l'un des grands défauts que l'on peut imputer à certains gouvernements américains et, ce qui est plus dangereux et plus alarmant encore, au gouvernement actuel, c'est leur incapacité de tirer des leçons de l'histoire et de regarder l'actualité en face.

Nous pensons que les dirigeants actuels des Etats-Unis auraient peut-être intérêt à revoir l'histoire de leur propre révolution et de leur lutte pour la démocratie, ce qui leur permettrait de comprendre le phénomène de l'Amérique centrale. Ce fut dans ce contexte que nous avons rappelé les célèbres paroles prononcées par Patrick Henry en 1775 devant le Parlement de Virginie. S'ils n'étaient pas aveuglés par la supériorité de leur puissance et leurs ambitions militaristes, les Etats-Unis pourraient facilement conclure que la contre-révolution qu'ils créent, financent, fomentent et arment pour faire tomber le Gouvernement légitime du Nicaragua, rappelle davantage le traître nord-américain Benedict Arnold que les Pères Fondateurs de la nation américaine.

Le représentant des Etats-Unis considère, dans son intervention d'aujourd'hui, qu'il y a lieu d'espérer un avenir meilleur pour l'Amérique centrale et pour le Nicaragua. Mon pays pense de même. La liberté, la démocratie, l'autodétermination et la souveraineté de notre patrie sont et continueront d'être une réalité. C'est dans ce but que les Nicaraguayens luttent depuis tant d'années et qu'ils continueront de se défendre contre l'ingérence étrangère.

Les Etats-Unis oublient simplement que l'histoire du Nicaragua et son développement futur sont entre les mains des Nicaraguayens et que leur armée mercenaire - les contras - ne représente que le passé de Somoza, un passé de terreur et de mort; nous avons déjà subi ce type de démocratie représenté par les contras pendant les cinq années de la dictature de Somoza qu'appuyaient les Etats-Unis d'Amérique; ils oublient que, le 19 juillet 1979, pour la première fois dans l'histoire de notre petit pays, nous avons eu la possibilité d'être libres, souverains et indépendants et d'édifier une société démocratique.

Mme Astorga Gadea (Nicaragua)

Le manque de mémoire historique a conduit les Etats-Unis à oublier des faits mêmes plus récents, comme les efforts déployés par Contadora au cours des trois ans écoulés depuis l'adoption du Document d'objectifs en 1983, que le Nicaragua, bien entendu, a signé, ratifié et continue d'appuyer. Depuis lors, Contadora a soumis à l'examen des gouvernements de l'Amérique centrale deux versions de l'Accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale que seul le Nicaragua a considéré positivement et que les Etats-Unis, quant à eux, se vantent d'avoir entravé. Ce sont les faits et non les paroles qui montrent qui sont pour la paix et qui optent pour la guerre.

Ma délégation a écouté avec attention au cours de ce débat la déclaration d'un pays de l'Amérique centrale, qui a dit que son gouvernement serait disposé à mettre fin à la présence de conseillers militaires dans son pays si le mien en faisait autant. Nous sommes heureux de cette déclaration si elle implique un changement d'attitude de ce pays par rapport à sa position antérieure. Le Nicaragua réitère son souhait que l'Amérique centrale devienne une zone exempte d'une présence militaire étrangère. Contadora a fait une proposition très concrète dans ce sens, que le Nicaragua a acceptée. Si elle était également acceptée par les autres pays d'Amérique centrale, nous devrions nous réunir sous l'égide de Contadora pour conclure les accords nécessaires. Nous sommes prêts à participer à une réunion convoquée par Contadora pour examiner cet aspect ou d'autres aspects des problèmes de l'Amérique centrale. Nous espérons que les autres pays d'Amérique centrale feront preuve de la même volonté. La paix en Amérique centrale dépend de notre volonté politique commune.

M. Gvir (Israël) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation n'avait pas l'intention d'intervenir au cours du débat d'aujourd'hui, mais l'introduction d'éléments totalement étrangers et non justifiés dans la discussion par un certain Etat Membre nous oblige à le faire.

Une fois encore, ce matin, un pays - je m'abstiendrai de l'appeler par son nom - a rejoué son scénario abusif habituel en introduisant ses propres intérêts politiques étroits et transparents dans ce débat de l'Assemblée générale. Bien entendu, ces intérêts n'ont rien à voir avec les questions dont nous discutons ici. En faisant obstruction au débat, par l'introduction de ces questions, ce pays empêche la discussion de progresser et, en fait, retient l'Assemblée captive. Je voudrais souligner que ce pays, qui se délecte d'un tel abus, est parmi ceux qui respectent le moins la paix internationale. Son appui financier, logistique,

M. Gvir (Israël)

diplomatique et idéologique au terrorisme international a permis certains des actes de terreur les plus horribles de notre époque. Il s'est fait prendre la main dans le sac, récemment, alors qu'ils tentait de se livrer à de nouvelles horreurs de ce genre.

De nombreux terroristes internationaux se trouvent chaleureusement accueillis en Amérique centrale. Ce n'est pas un hasard si l'OLP, fer de lance du terrorisme actuel et l'un des principaux groupes de terreur au monde, entretient une relation de longue date avec au moins un pays de la région. Mais il y a d'autres instances dans notre organisation où ces questions sont et doivent être discutées.

L'Assemblée générale n'en fait pas partie. Par conséquent, nous aurions dû éviter cette rhétorique vaine et étrangère à ce débat et nous en tenir à la question de la paix et de la sécurité en Amérique centrale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons donc ainsi achevé l'examen du point 42 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 25.